



# GUYANE

*Les enjeux liés à la croissance démographique*



**Directeur de la publication**  
Didier BLAIZEAU (INSEE)

**Coordination**  
Françoise RIVIERE (AFD)  
Nadia ALIBAY (Iedom)  
Benoit HURPEAU (INSEE)

**Ont collaboré à cette étude :**

**Iedom**  
F. DUFRESNE – T. LATREILLE – N. ALIBAY – Q. BLANC – F. DANION

**AFD**  
L. COCOGNE – F. RIVIERE – M. LIDELL – Y. YVERGNAUX

**INSEE**  
N. YAHOU-DAUVIER – B. HURPEAU – B. GRAGNIC

**Photos de couverture**

*Logements sociaux Vallée de Bourda*  
*Forêt Amazonienne en Guyane*  
*Ligne de production Rhumerie St Maurice à St Laurent du Maroni (ODEADOM)*  
*Barrage de Petit Saut (EDF Guyane)*

*Les recommandations et analyses développées dans cette étude n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle de l'Insee, l'AFD et l'Iedom.*

# Sommaire

Avant-propos .....	5
Synthèse .....	6
1. Vers un doublement de la population en 2030 ? .....	7
1.1. Malgré un net ralentissement, la croissance démographique en Guyane reste importante .....	7
1.1.1. Le solde naturel est aujourd'hui l'unique moteur de la croissance démographique en Guyane .....	7
1.1.2. Des indicateurs démographiques hors-normes .....	8
1.1.3. Des spécificités sociales à prendre en compte .....	9
1.2. Vers un doublement de la population entre 2007 et 2030 ? .....	10
1.2.1. 442 000 habitants si les tendances démographiques se poursuivent .....	10
1.2.2. Plusieurs futurs possibles : entre 378 000 et 508 000 habitants .....	11
Bibliographie .....	12
2. Les enjeux en termes de logement .....	13
2.1. Depuis 50 ans le parc de logements se développe .....	13
2.1.1. Vers une offre de logement adaptée à la taille des ménages guyanais .....	13
2.2. Quels seront les besoins en logements en 2030 ? .....	15
2.2.1. Entre 3 900 et 4 600 logements neufs par an d'ici à 2030 .....	15
2.2.2. Une structure des ménages guyanais qui évoluera peu en 2030 .....	15
Bibliographie .....	16
3. Les défis en matière d'éducation .....	17
3.1. État de l'école en Guyane : des progrès à poursuivre .....	17
3.1.1. Évolution des effectifs scolaires .....	17
3.1.2. Des moyens humains et financiers qui progressent .....	18
3.1.3. Le niveau de qualification des jeunes s'élève mais des retards persistent .....	19
3.2. 120 000 élèves attendus dans les premier et second degré en 2030 .....	19
Bibliographie .....	21
4. Les défis énergétiques .....	22
4.1. État des lieux et perspectives .....	22
4.1.1. La consommation d'énergie et d'électricité .....	22
4.1.2. La production d'énergie .....	25
4.2. Projections : trois scénarios proposés par le Prerure .....	26
4.3. Transition énergétique : quelles solutions envisager ? .....	29
4.3.1. Des facteurs déterminants : coût, impact environnemental et emploi local .....	29
4.3.2. Des solutions multiples : économiser l'énergie, mutualiser les réseaux avec les pays voisins ou poursuivre encore le développement d'énergies renouvelables .....	29
Bibliographie .....	30
5. Développement des infrastructures d'aménagement du territoire et de communication : deux enjeux de taille .....	32
5.1. Sur les réseaux de transports et communication .....	32
5.1.1. Transports .....	32
5.1.2. Technologies de l'information et de la communication .....	35
5.2. Sur les infrastructures d'eau et d'assainissement .....	38
5.2.1. État des lieux .....	38
5.2.2. Spécificités territoriales .....	39
5.2.3. Projections .....	39
5.3. Sur la gestion des déchets .....	39
5.3.1. État des lieux .....	39
5.3.2. Spécificités territoriales .....	40
5.3.3. Projections .....	40
Bibliographie .....	41
6- Les enjeux en matière de santé .....	42
6.1. Le contexte Guyanais et l'offre de soins .....	42

6.2. Offre médico-sociale.....	43
6.3. Les orientations stratégiques en matière de santé publique .....	43
Bibliographie .....	43
7. Les effets sur le système productif .....	44
7.1. Caractériser la population active en emploi en Guyane.....	44
7.1.1. Seulement 2 personnes sur 5 en emploi en Guyane.....	44
7.1.2. Un emploi sur deux dans la sphère présentielle en Guyane.....	45
7.2. Près de 4 200 nouveaux actifs attendus chaque année d'ici 2030.....	46
7.3. Quelles sont les filières prometteuses ? .....	48
7.3.1. Le BTP : une demande assurée, un secteur en demande d'emplois.....	48
7.3.2. La filière forestière : une demande assurée et des emplois de plus en nombreux.....	49
7.3.3. La filière biomasse : un potentiel de création d'emploi important .....	51
7.3.4. La filière tourisme .....	51
7.3.5. L'industrie aurifère : Un potentiel de valeur ajoutée important.....	53
7.3.6. La pêche : une filière à relancer.....	54
7.3.7. La filière élevage : toujours en retrait.....	54
7.4. Les effets sur la consommation.....	56
7.4.1. La croissance du nombre de ménages ne suffit à justifier seule la hausse de la consommation.....	56
7.4.2. Le secteur du commerce : bien portant et avec un fort potentiel de croissance.....	57

## Avant-propos

La Guyane connaît de profondes et perpétuelles mutations. La croissance démographique exceptionnelle en est la principale raison. D'ici à 2040, la population guyanaise pourrait doubler si les tendances démographiques observées entre 1999 et 2007 se maintenaient selon le même rythme.

Souvent perçue comme un frein au développement, la croissance démographique peut constituer un élément structurant pour son développement. Comme le disait le chef d'État indien Nehru, « la nation marche sur les pieds fragiles des petits enfants ». En effet, en Guyane où la moitié des habitants ont moins de 25 ans, la jeunesse représente un ensemble de défis majeurs à relever. Certes une population jeune contribue à l'avenir du département mais celle-ci constitue également un enjeu majeur et une responsabilité : il s'agit d'une population à éduquer, à loger, puis à employer. La Guyane va devoir répondre aux besoins de la population toujours en croissance.

Partant de ce constat, la Direction Interrégionale de l'Insee Antilles-Guyane, l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer et l'Agence Française de Développement, dans le cadre du partenariat Cerom, ont décidé de partager un éclairage prospectif sur les implications d'une telle croissance démographique. Cette étude propose donc d'observer l'effet des mutations sociodémographiques sur différents domaines.

## Synthèse

À l'horizon 2030, si les tendances démographiques se maintiennent, la Guyane serait peuplée de 442 000 habitants. Entre 2007, année de référence des projections de population et 2030, la population pourrait doubler. L'évolution démographique de la Guyane resterait atypique par rapport aux autres régions françaises, même par rapport aux plus dynamiques. La Guyane serait de loin la région enregistrant la plus forte croissance annuelle moyenne de la population (+3,1 % entre 2007 et 2030).

Logement, éducation, énergie, emploi, transports, tous ces domaines sont fatalement impactés par la croissance démographique. La forte augmentation de la population va entraîner celle des besoins. Des investissements devront être réalisés pour y répondre. Ainsi, pour loger cette population, le parc de logements pourrait doubler d'ici 2030 avec ce que cela implique en termes de développement des infrastructures associées (routes, réseaux sanitaires, communication).

Au-delà de cette nécessité, la croissance démographique est en soi une source du développement économique. Elle a un effet d'entraînement sur l'emploi, la construction, la consommation. Elle est la principale composante du développement de l'économie présente répondant aux besoins directs de la population.

Elle permettra ainsi à la Guyane de sortir des difficultés inhérentes à une économie de trop petite taille. Dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, la croissance de la population améliorera les possibilités d'économie d'échelle. Une population plus grande, plus urbaine plus dense permettra aussi d'élargir la palette stratégique dans les choix de développement. Prenons par exemple l'amélioration de l'offre de transports liée à la densification de l'Île-de-Cayenne.

Si l'investissement en termes d'écoles, de collèges, de lycées, de recrutement de professeurs, devra être important, l'augmentation de la population devrait aussi permettre une offre plus variée de filières. Avec l'augmentation du nombre d'étudiants, la nouvelle université de Guyane pourra diversifier les disciplines proposées.

Pour autant, la démographie n'est pas un déterminisme rigide. La croissance démographique peut être anticipée et ses effets atténués. Ainsi la consommation d'énergie peut être limitée par une amélioration des performances. La moindre consommation par habitant compenserait l'augmentation du nombre de ménages connectés au réseau. De même, les infrastructures ne suivent pas mécaniquement la courbe de la population. Les choix d'infrastructures et leur coût ne seront pas les mêmes si le développement urbain se traduit par de la densification du bâti ou par un étalement en tâche urbaine.

## 1. Vers un doublement de la population en 2030 ?

INSEE

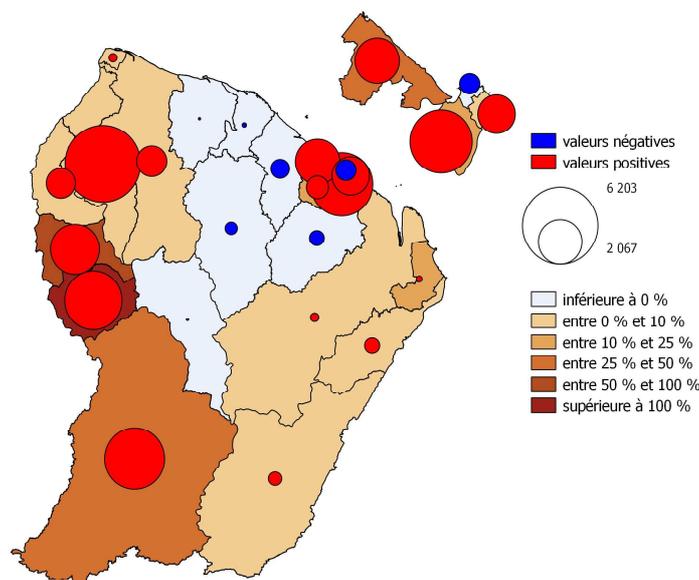
### 1.1. Malgré un net ralentissement, la croissance démographique en Guyane reste importante

Au 1er janvier 2012, 239 650 habitants résident en Guyane. La population guyanaise compte près de 22 000 personnes de plus qu'en 2007. Entre 2007 et 2012, la population a chaque année augmenté en moyenne de +2,4 %. Même si la Guyane demeure la région française la plus dynamique en termes de croissance démographique, le rythme ralentit nettement. En effet, entre 1999 et 2007, la population augmentait chaque année en moyenne de +3,9 %.

Le taux de croissance régional de la population masque de grandes disparités. La croissance démographique de la Guyane est essentiellement portée par celle de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG). Entre 2007 et 2012, sa population a crû à un rythme très soutenu (+5,4 % chaque année). En 5 ans, la CCOG a gagné près de 16 000 habitants ; son poids dans la population guyanaise est de plus en plus important. En 2012, un tiers de la population vit dans l'Ouest Guyanais. Sur la même période, la population de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a augmenté de 1,1 %. Même si le poids de la CACL diminue, elle concentre encore la moitié de la population. La Communauté de Communes des Savanes (CCS) est, quant à elle, la seule à afficher un taux de croissance de la population négatif (-0,3 %). La Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG) est très dynamique mais son poids dans la population guyanaise est encore très faible. Seul 3 % de la population y vit.

#### La Communauté de Communes des Savanes perd des habitants

Évolution de la population entre 2007 et 2012 en nombre et en %

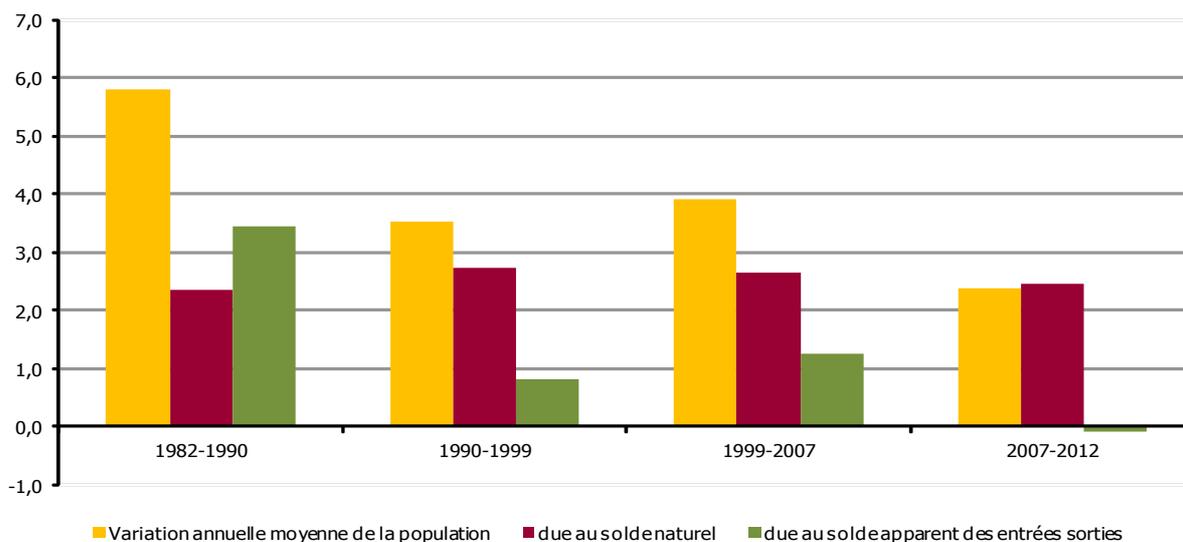


Source : Insee, Recensements de la population.

#### 1.1.1. Le solde naturel est aujourd'hui l'unique moteur de la croissance démographique en Guyane

Entre 2007 et 2012, le solde naturel est le seul et l'unique moteur de la croissance démographique en Guyane. En effet, pour la première fois, le solde apparent des entrées et des sorties pèse négativement sur la croissance démographique (-0,1 %). Le solde naturel contribue lui très positivement à la croissance (+2,5 %). Il est le résultat d'une natalité très soutenue et d'une faible mortalité. En Guyane, chaque année, il y a environ neuf fois plus de naissances que de décès. Entre 2007 et 2012, le poids du solde naturel a légèrement baissé par rapport à la période 1999-2007. Ceci est dû à la baisse du nombre de naissances constatée entre 2007 et 2010. Depuis 2010, le nombre de naissances est reparti à la hausse.

## Le solde naturel est le moteur de la croissance démographique



Source: Insee, Recensement annuel de la population.

### 1.1.2. Des indicateurs démographiques hors-normes

#### Natalité, mortalité et migrations : principaux indicateurs démographiques

La Guyane affiche des indicateurs démographiques exceptionnels pour une région française. Elle se distingue clairement des autres régions en termes de natalité, de mortalité mais également en termes de migrations. Ces trois composantes sont la base des analyses démographiques des territoires stricto sensu.

Le niveau de fécondité des femmes vivant en Guyane est largement supérieur à celui observé dans les autres régions françaises. En 2013, elles ont en moyenne 3,5 enfants alors que les femmes vivant en France métropolitaine en ont seulement 2. Les femmes guyanaises et les femmes métropolitaines ont des comportements de fécondité différents. Les femmes vivant en Guyane ont non seulement plus d'enfants, mais elles les ont plus tôt. L'âge moyen d'accouchement en Guyane est de 28,1 ans, soit deux ans plus jeune qu'en France métropolitaine. À tout âge, les femmes guyanaises affichent un taux de fécondité supérieur à celui des femmes vivant en France métropolitaine ; l'écart est particulièrement important chez les jeunes femmes.

Le taux de mortalité est en revanche lui très inférieur au taux national (3,1 ‰ contre 8,7 ‰) en raison de la jeunesse de la population. L'espérance de vie des hommes et femmes vivant en Guyane reste tout de même inférieure de deux ans en moyenne à l'espérance de vie des hommes et des femmes vivant en France métropolitaine. Un autre indicateur important dans l'analyse des territoires est le taux de mortalité infantile. En Guyane, comme dans les îles des Antilles, le taux de mortalité infantile reste très élevé, et près de trois fois supérieur au taux national. En 2013, sur 1 000 naissances vivantes, près de 9 enfants de moins de un an sont décédés (3,3 en France métropolitaine).

La natalité très forte combinée à la faible mortalité conduit à une population très jeune. La population guyanaise grandit mais ne vieillit pas, contrairement aux populations martiniquaise et guadeloupéenne. L'âge médian de la population est de seulement 25 ans et les personnes ayant 65 ans ou plus représentent seulement 4 % de la population. La Guyane est la région française la plus jeune.

## Bilan démographique de la Guyane

Année	Population au 1er janvier	Nombre de naissances	Nombre de décès	Solde naturel	ICF*	Taux de mortalité
2004	193 167	5 312	719	4 593	3,47	3,7
2005	199 206	5 998	705	5 293	3,79	3,5
2006	205 954	6 276	711	5 565	3,8	3,4
2007	213 031	6 386	690	5 696	3,73	3,2
2008	219 266	6 247	762	5 485	3,57	3,4
2009	224 469	6 171	699	5 472	3,49	3,1
2010	229 040	6 083	773	5 310	3,37	3,3
2011	237 549	6 259	714	5 545	3,42	3
2012	239 648	6 609	789	5 820	3,6	3,3
2013	245 067 (p)	6 474	767	5 707	3,49	3,1
2014	250 377 (p)					

(p): provisoire. (\*) Indicateur conjoncturel de fécondité

Source: Insee, Recensement de la population, estimations de population et fichiers de l'état civil.

### 1.1.3. Des spécificités sociales à prendre en compte

Au delà des indicateurs démographiques, la Guyane présente certaines spécificités sociales, qui doivent être prises en compte pour comprendre et mesurer les enjeux du territoire. La part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté est largement plus importante qu'en France métropolitaine (44,3 % contre 14,3 %). Fin 2012, un habitant sur quatre vit dans un foyer allocataire du RSA contre moins d'un sur dix en France métropolitaine

De nombreux guyanais sont également sans emploi. En 2012, d'après le recensement de la population, seulement 2 guyanais sur 5 ont un emploi chez les 15-64 ans ; le taux de d'emploi est largement inférieur au taux national (63 %). L'insertion sur le marché du travail est particulièrement difficile pour les femmes et les jeunes. Chez les 15-24 ans, le taux d'emploi est de seulement 16 % alors qu'il est déjà de 32 % chez les jeunes vivant en France métropolitaine.

Au delà du monde du travail, la population guyanaise adulte est peu diplômée et en situation d'illettrisme. En 2011, près de 3 habitants sur 5 sont sans diplôme ou possèdent au plus le brevet des collèges et seulement 15 % sont titulaires d'un diplôme du supérieur. En France métropolitaine, plus d'un quart des 15 ans ou plus sont aujourd'hui diplômés du supérieur. En Guyane, une personne sur cinq est toujours en situation d'illettrisme.

En Guyane, comme en France, ce sont souvent les familles monoparentales les plus vulnérables puisqu'elles cumulent plus de contraintes. Les familles monoparentales sont largement surreprésentées en Guyane par rapport au niveau observé en France métropolitaine. Elles représentent un cinquième des ménages contre moins d'un dixième en France métropolitaine. À l'inverse, les personnes seules et les couples sans enfants sont sous-représentés.

### Les familles monoparentales sont largement surreprésentées en Guyane

Structure familiale des ménages en 2011 en France métropolitaine et en Guyane

	en %	
	Guyane	France métropolitaine
Personnes seules	21,5	34,3
Familles monoparentales	19,8	8,1
Couples sans enfant	11,1	26,1
Couples avec enfants	28,6	26,5
Autres formes de ménages	19,0	5,0

Source: Insee, Recensement de la population.

## 1.2. Vers un doublement de la population entre 2007 et 2030 ?

### 1.2.1. 442 000 habitants si les tendances démographiques se poursuivent

À l'horizon 2030, si les tendances démographiques se maintiennent, la Guyane serait peuplée de 442 000 habitants. Entre 2007, année de départ des projections de population et 2030, la population serait multipliée par 2,1. L'évolution démographique de la Guyane resterait atypique par rapport aux autres régions françaises, même par rapport aux plus dynamiques. La Guyane serait de loin la région la plus dynamique avec une croissance annuelle moyenne de la population de 3,1 % entre 2007 et 2030. Même si la croissance reste très forte, elle serait amenée à se tasser (solde migratoire qui se tasse et solde naturel moins important).

Les projections de population ne prévoient pas de bouleversement de la structure par âge. En 2030, la Guyane demeurerait, de loin, la région française la plus jeune avec un âge moyen de 29 ans, 9 ans de moins que la deuxième région la plus jeune (La Réunion) et 13 ans de moins qu'au niveau national. Cet âge moyen augmenterait toutefois de trois ans par rapport à 2007 notamment du fait de l'allongement de la durée de la vie. Quel que soit le scénario de projection de population retenu, la structure par âge de la population guyanaise ne serait pas fondamentalement modifiée en 2030. 2 guyanais sur 5 seraient âgés de moins de 20 ans et environ 1 sur 2 entre 20 et 59 ans. La part des moins de 20 ans et des 20-59 ans diminuerait au profit de la population de plus de 60 ans. Le poids des personnes âgées passerait de 7 % à 11 % entre 2007 et 2030. Il resterait près de trois fois moins que celui de la population de la France. C'est en particulier aux grands âges que la progression des effectifs serait la plus forte, il y aurait deux fois plus de personnes âgées de 80 ans ou plus qu'aujourd'hui, ce qui posera la question de la prise en charge des seniors.

#### La part des jeunes de moins de 20 ans resterait très importante en 2030

Structure de la population en 2007, 2020, 2030

	2007		2020		2030	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Moins de 20 ans	94 400	44,3	138 000	42,3	183 000	41,5
20-59 ans	106 000	49,8	163 000	49,2	212 000	47,9
60-79 ans	10 800	5,1	25 000	7,4	40 000	9
80 ans ou plus	1 800	0,9	4 000	1,1	7 000	1,6
Total	213 000	100	330 000	100	442 000	100

Source: Insee, *Omphale 2010*.

En 2030, comme dans toutes les régions françaises, hors Île de France, les inactifs potentiels (moins de 20 ans et plus de 60 ans) seraient plus nombreux que les actifs potentiels (20-59 ans) alors qu'aujourd'hui la Guyane est la seule région dans cette situation. En Guyane et à La Réunion, et contrairement aux autres régions, cela serait plutôt du fait des populations jeunes que des personnes âgées. On compterait 109 personnes d'âge inactif pour 100 d'âge actif en Guyane. Avec respectivement 149 et 159 inactifs potentiels pour 100 actifs potentiels, la Martinique et la Guadeloupe seraient les régions ayant le plus fort ratio de dépendance économique.

#### Méthode : Ratio de dépendance économique

Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.

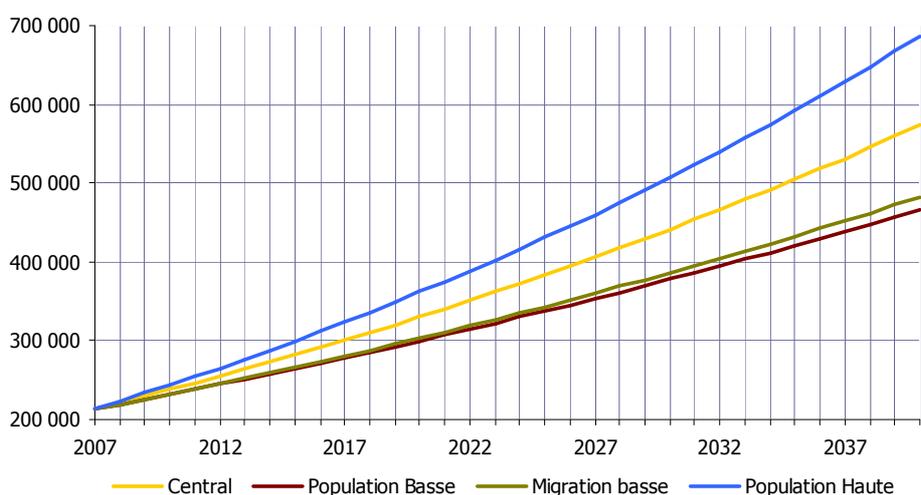
## 1.2.2. Plusieurs futurs possibles : entre 378 000 et 508 000 habitants

Les projections de population du scénario « central » se basent sur un maintien des tendances démographiques observées entre 1999 et 2007. Aujourd'hui déjà, nous pouvons constater qu'elles évoluent. Le solde migratoire très important sur la croissance démographique de la Guyane avant 2007 contribue aujourd'hui négativement sur l'évolution de la population. Afin d'anticiper différentes évolutions démographiques, plusieurs scénarii, correspondant à plusieurs futurs possibles ont été développés.

Sur la base des deux scénarii extrêmes nommés «**population basse**» et «**population haute**», la population guyanaise serait comprise entre 378 000 et 508 000 habitants en 2030.

Selon le scénario de projection de population « migrations basses », la Guyane devrait compter 377 900 habitants en 2030. Entre 2015 et 2030, la Guyane gagnerait 113 100 habitants. La croissance démographique à venir se justifierait uniquement par un solde naturel largement positif. Le solde apparent des entrées et des sorties pèserait quant à lui négativement sur l'évolution de la population. La population augmenterait toujours très rapidement, au rythme de 2,5 % chaque année.

**Entre 378 000 et 508 000 habitants attendus en 2030**



Source: Insee, Omphale 2010.

### Méthode : le modèle de projection Omphale 2010 et ses scénarii

Les projections de populations se fondent sur un modèle baptisé Omphale 2010. Ce modèle est basé sur les populations régionales par sexe et âge au 1er janvier 2007 issues du recensement de la population. Il applique, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigrations entre zones de départ et d'arrivée, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, mortalité et de migrations observées par le passé.

Les hypothèses du scénario « central » pour la Guyane sont :

- La fécondité de la Guyane est maintenue à son niveau de 2007, soit 3,67 enfants par femmes.
- La mortalité baisse au même rythme qu'en France où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040.
- Les quotients migratoires, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre la Guyane et les autres régions de France d'une part et entre la Guyane et l'étranger d'autre part.

Des variantes ont été constituées pour mesurer l'impact d'évolutions qui, sur chaque composante, différeraient de celles retenues dans le scénario « central ».

Les autres scénarii :

En ce qui concerne la fécondité, le scénario « fécondité haute » fait converger la fécondité de la Guyane vers une valeur cible en 2015 qui correspond à l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) guyanais en 2007 augmenté de 0,15 (soit 3,82 enfants par femme). Au-delà, la fécondité ainsi atteinte est maintenue.

Pour le scénario « fécondité basse », c'est la valeur de l'ICF de la zone moins 0,15 qui sert de cible en 2015 (soit 3,52 enfants par femme).

Pour la mortalité, le scénario « espérance de vie haute » fait évoluer l'espérance de vie guyanaise parallèlement à l'évolution nationale du scénario correspondant. Ce dernier est établi selon des gains progressifs d'espérance de vie à la naissance, qui atteint environ 90,6 ans pour les femmes et 84,9 ans pour les hommes en 2040.

Pour le scénario « espérance de vie basse » qui fonctionne selon le même principe, les valeurs s'élèvent à 87,1 ans pour les femmes et 81,4 ans pour les hommes.

Les scénarii « migrations hautes » et « migrations basses » correspondent à des hypothèses d'évolution du solde migratoire avec l'étranger de plus ou moins 50 %. Ces variations des migrations sont exclusivement imputées aux immigrations ; l'hypothèse sur l'émigration est la même quel que soit le scénario.

Enfin, les scénarii « population haute » et « population basse » rassemblent les variantes optimistes (respectivement pessimistes) de chacune des trois composantes précédentes.

## **Bibliographie**

P. Bayart, « [Communauté de communes des savanes : Un territoire à découvrir](#) », Insee Dossiers régionaux, juin 2014.

P. Bayart, N. Yahou-Dauvier, B. Hurpeau, « [Territoire Guyanais, l'exploitation des matières premières et le tourisme : avenir de la Guyane ?](#) », Insee Dossiers régionaux, juin 2014.

P. Bayart, B. Gragnic, B. Hurpeau, « [En Guyane, net ralentissement de la croissance démographique entre 2007 et 2012](#) », Insee Dossier n°2, décembre 2014.

C. Camesella, B. Hurpeau, « [La Communauté de Communes de l'Est Guyanais : une population jeune sur un vaste territoire](#) », Insee Dossiers régionaux, juillet 2009.

C. Camesella, B. Hurpeau, « [La Communauté de Communes du Centre Littoral : Un contexte sociodémographique tendu](#) », Insee, Conseil Général, juillet 2009.

C. Camesella, B. Hurpeau, « [La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais : Un territoire jeune et attractif à développer](#) », Insee Dossier régionaux, juillet 2009.

B. Gragnic, « [La fécondité est le premier moteur de la croissance démographique en Guyane](#) », Antiane Échos n°27, janvier 2013.

H. Horatius-Clovis, « [Plus d'un demi-million de Guyanais en 2040](#) », Insee Premiers résultats n°71, janvier 2011.

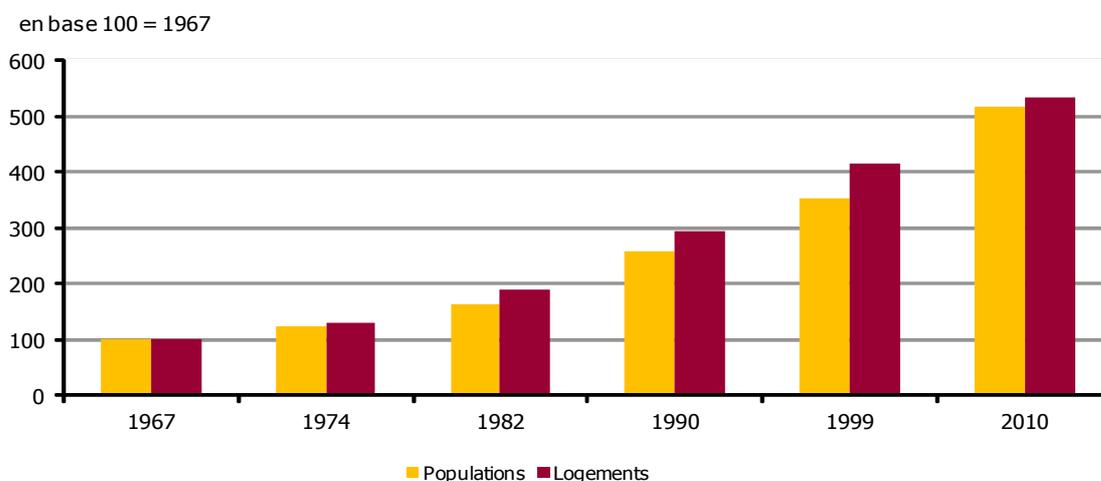
## 2. Les enjeux en termes de logement

INSEE

### 2.1. Depuis 50 ans le parc de logements se développe

Depuis le début des années 1960, la Guyane fait face à une augmentation très rapide de sa population. Afin de répondre à la demande toujours grandissante, le parc des logements s'est développé quasiment au même rythme que la population. En 2011, la Guyane compte 67 700 résidences principales, soit quatre fois plus de logements qu'il y a 50 ans. La dynamique démographique de la Guyane va continuer d'entraîner celle de l'offre de logements.

#### La croissance du parc de logements suit celle de la population



Source : Insee, Recensements de la population.

#### 2.1.1. Vers une offre de logement adaptée à la taille des ménages guyanais

Alors que la taille moyenne des ménages guyanais est plus importante que la taille moyenne des ménages de métropole (3,5 personnes contre 2,4 personnes), les guyanais vivent en moyenne dans des logements plus petits. Le nombre d'habitants par pièce est quasiment deux fois plus élevé en Guyane qu'en France métropolitaine. L'offre de logement, bien que grandissante, devra s'adapter à la taille de la population guyanaise.

Sur la bande littorale, 30 % des ménages vivent en surpeuplement (dont très accentué pour 14 % d'entre eux) contre seulement 9 % des ménages dans l'hexagone. Les ménages en situation de précarité professionnelle sont les premiers exposés au surpeuplement. Trois ménages sans emploi sur cinq vivent en surpeuplement. Le surpeuplement est également sensible à la structure des ménages. Plus d'une famille monoparentale sur deux se trouve en situation de surpeuplement.

### Près de six chômeurs sur dix vivent en surpeuplement

Peuplement des logements selon la situation professionnelle des ménages en Guyane en 2006

en %

	Logement en peuplement normal	Logement en sous-peuplement	Logement en surpeuplement
Autres (étudiant, personne handicapé(e), homme ou femme au foyer)	30	10	60
Chômeur	23	19	58
CDD	36	16	48
Chef entreprise	27	41	32
CDI	36	46	18
Retraite, foyer	15	76	9

Source : Insee Enquête logement 2006.

### Les familles monoparentales: les plus exposées au surpeuplement

Peuplement des logements selon la structure familiale des ménages en Guyane en 2006

en %

	Logement en peuplement normal	Logement en sous-peuplement	Logement en surpeuplement
Familles monoparentales	17	27	56
Plusieurs personnes sans famille	31	24	45
Couples avec enfants	35	31	34
Personnes seules	46	41	13
Couples sans enfant	73	23	4
Total	39	31	30

Source : Insee, Enquête logement 2006.

Les dépenses liées au logement sont le premier poste de dépense des ménages en Guyane. Les loyers représentent 14 % des dépenses globales des ménages, soit 6,5 points de plus qu'en France métropolitaine. Le poids des dépenses de logement est plus lourd pour les ménages guyanais les plus modestes, même si les aides au logement permettent d'amortir ce dernier. Le poids des dépenses en loyer est plus important chez les femmes seules et les familles monoparentales. Les différentes allocations logements sont essentielles pour les ménages les plus en difficultés. Un ménage sur cinq bénéficie d'une aide au logement, soit 13 000 ménages ou encore 40 000 personnes.

### Le poids des dépenses en loyer est plus important chez les femmes seules et les familles monoparentales

Part des dépenses du logement selon le type de ménage

en %

	Homme seul	Femme seule	Famille monoparentale	couple sans enfant	couple avec 1 enfant	couple de 2 enfants et plus	Ensemble
Ensemble logement	21	26	28	15	15	15	20
dont:							
Loyers d'habitation	15	19	22	10	10	9	14
Travaux courants d'entretien et de réparation du logement	1	1	0	1	1	1	1
Autres services relatifs au logement (ordures, électricité, gaz et autres combustibles)	2	3	3	2	1	2	2
Electricité, gaz et autres combustibles	3	4	3	2	3	3	3

Source : Insee, Enquête Budget de Famille DOM 2006.

### Méthode : l'indice de peuplement

L'indice de peuplement détermine le nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage afin de préserver l'intimité des occupants d'un logement. La norme d'occupation arrêtée depuis 1968 en accord avec le ministère chargé du logement attribue: une pièce de séjour pour le ménage; une pièce pour chaque couple; une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus; une pièce pour deux célibataires de moins de 19 ans et du même sexe; une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou moins de sept ans, sinon une pièce par enfant.

Un logement auquel il manque une pièce est considéré en surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué.

## 2.2. Quels seront les besoins en logements en 2030 ?

### 2.2.1. Entre 3 900 et 4 600 logements neufs par an d'ici à 2030

Pour répondre à l'augmentation de la population, il faudrait produire entre 3 900 et 4 600 logements supplémentaires chaque année d'ici 2030. Au total, entre 2010 et 2030, entre 82 000 et 96 000 logements devraient être construits. Parmi ces logements à produire, 60 000 répondraient à la croissance démographique et entre 22 000 et 36 000 aux besoins endogènes. Toutes les zones d'emploi n'ont pas les mêmes besoins. D'ici 2030, la zone d'emploi de Cayenne capterait 52 % des nouveaux logements, celle de Saint-Laurent 34 % et celle de Kourou 14 %.

### Entre 3 900 et 4 600 logements neufs à construire chaque année d'ici 2030

Évolutions annuelles moyennes de la population, du nombre de ménages et des besoins en logements neufs

	2010-2020	2021-2030	2010-2030
Population vivant dans les ménages	8 400	11 140	9 700
Nombre de ménages	2 660	3 610	3 110
<b>Effet démographique</b>	2 430	3 320	2 850
<b>Point mort</b>			
Variation résidences secondaires, logement vacant	260	350	300
Desserrement	230	290	260
Renouvellement			
<i>1,5 % jusqu'en 2020, puis 1 % jusqu'en 2040</i>	1 140	1 160	1 150
<i>1 % jusqu'en 2020, puis 0,5 % jusqu'en 2040</i>	760	580	670
<i>0,5 % jusqu'en 2040</i>	380	580	480
<b>Besoins globaux en logements neufs</b>			
<i>Renouvellement : 1,5 % jusqu'en 2020, puis 1 % jusqu'en 2040</i>	4 060	5 120	4 560
<i>Renouvellement : 1 % jusqu'en 2020, puis 0,5 % jusqu'en 2040</i>	3 680	4 540	4 090
<i>Renouvellement : 0,5 % jusqu'en 2040</i>	3 300	4 540	3 890

Source: Insee, Projection de ménages 2010-2030.

### 2.2.2. Une structure des ménages guyanais qui évoluera peu en 2030

En 2010, la Guyane recense 68 000 ménages. En 2020, il y aurait 29 000 ménages supplémentaires et 65 000 en 2030 où le nombre total de ménages atteindrait 133 000. L'augmentation sur la période serait de 96 % alors qu'elle serait de seulement 17 % en Martinique et 19 % en Guadeloupe.

Au niveau de la structure des ménages, aucun bouleversement ne serait à prévoir. Près de la moitié des ménages guyanais sont des couples et un quart d'entre eux sont des familles monoparentales.

#### Méthode : Évaluer les besoins en logements

L'évaluation des besoins globaux en logements s'appuie sur l'identification de deux types de besoins :

Sont comptabilisés les besoins liés à la croissance démographique et donc aux nouveaux ménages accueillis sur le territoire ;

Sont ajoutés les logements qui permettent de satisfaire les besoins de la population déjà présente dans la région. On parle alors de besoins liés au « point mort » qui prennent en compte l'évolution de la composition des ménages présents et les opérations qui affectent le parc des logements, notamment le renouvellement du parc.

Choix des hypothèses du modèle

- Renouvellement annuel du parc de logements. Les besoins sont à priori très importants en Guyane. 8 260 logements ont été construits avant 1974, soit 14 % de l'ensemble du parc de logements. Ces logements sont un vivier pour le renouvellement.
- Le taux de résidences secondaires et le taux de logements vacants. On le suppose ici stable dans le temps égal à celui de 2009 (2,8 %).
- La baisse de la taille des ménages ou desserrement. Le desserrement des ménages déjà présents sur le territoire calculé à partir de projections de l'Insee. Si la taille des ménages diminue, il faut davantage de résidences principales pour loger la même population.

## **Bibliographie**

P. Bayart, B. Gragnic, B. Hurpeau, « [9 300 logements de plus en cinq ans](#) », Insee Dossier Guyane n°2, décembre 2014.

« [Le logement aujourd'hui et demain en Guyane](#) », Insee Dossiers Régionaux, Février 2014

H. Chesnel, L. Kali, « [Qualité des logements : de fortes disparités subsistent](#) », Premiers Résultats n°53, Insee Antilles-Guyane, septembre 2009.

H. Horatius-Clovis, « [Plus d'un demi-million de Guyanais en 2040](#) », Insee Premiers résultats n°71, janvier 2011.

M. Machecler, H. Chesnel, « [Enquête logement 2006 en Guyane](#) », Cahier Antilles-Guyane, Insee Antilles-Guyane, juin 2010.

P. Schmidt, « [Rénovation urbaine et habitat indigne dans les Dom](#) », Conseil Général de l'environnement et du développement durable, janvier 2012.

### 3. Les défis en matière d'éducation

INSEE

#### 3.1. État de l'école en Guyane : des progrès à poursuivre

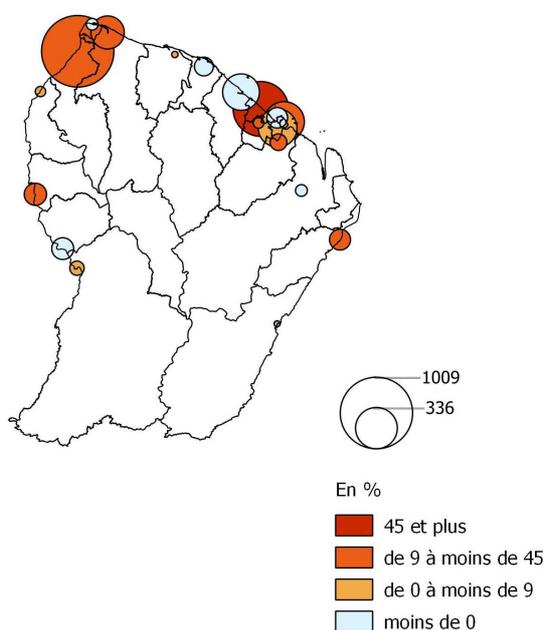
##### 3.1.1. Évolution des effectifs scolaires

Début 2015, 44 050 élèves sont scolarisés en Guyane dans les établissements du premier degré, public ou privé. Ils sont 2 200 de plus qu'au début de l'année 2010, ce qui représente une évolution de 5,3 % des effectifs du premier degré. L'évolution des effectifs scolaires est contrastée sur le territoire. Cayenne et Kourou, à l'image de leur population, ont vu leurs effectifs d'élèves diminuer dans le premier degré. À l'inverse, les effectifs ont fortement augmenté à Saint-Laurent-du-Maroni. Début 2015, 8 600 élèves y sont inscrits dans le premier degré soit 1 000 élèves de plus qu'il y a cinq ans.

Avec l'achèvement de la Zone d'Aménagement Concerté de Soula et la mise sur le marché de plusieurs milliers de logements, la population scolaire du premier degré de Macouria a bondi de 45 % en 5 ans. Ce sont près de 600 élèves supplémentaires par rapport au début de l'année 2010 qui ont été scolarisés. Pour accueillir ces nouveaux élèves, deux nouveaux groupes scolaires ont vu le jour sur la période : le groupe scolaire Sainte Agathe et l'école élémentaire publique ZAC de Soula.

##### 1 000 élèves supplémentaires scolarisés dans le premier degré à Saint-Laurent-du-Maroni en 5 ans

Évolution du nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré entre début 2010 et 2015



Source : Rectorat, Base élèves.

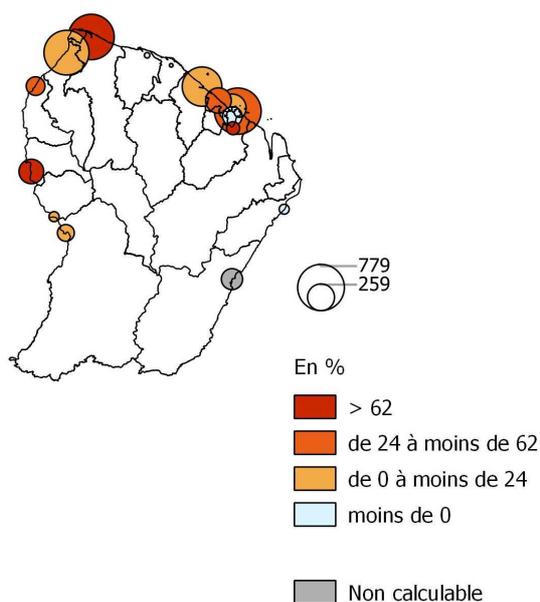
Dans le second degré relevant de l'éducation nationale, 33 600 élèves sont scolarisés en Guyane au début de l'année 2015, soit 3 850 de plus qu'il y a cinq ans. Les effectifs scolaires ont augmenté de 13 % sur la période. Dans le premier cycle, en 2015, 22 000 élèves sont scolarisés, ce qui représente une hausse de 12 % des effectifs par rapport à 2010. Cette progression est tirée essentiellement par les communes de l'Ouest Guyanais. Grand-Santi et Maripasoula, même si leurs effectifs pèsent encore peu sur l'ensemble des élèves scolarisés, ont connu une très forte hausse (respectivement +68 % et +25 %). Les autres communes de l'Ouest telles que Apatou, Mana et Saint-Laurent-du-Maroni sont également très dynamiques. L'Ouest Guyanais représente à lui seul la moitié des élèves supplémentaires scolarisés au collège. Au sein des communes du Centre Littoral, les

tendances sont très variées. Les effectifs de collégiens à Macouria et Rémire-Montjoly se sont envolés (respectivement + 30% et + 24 %) grâce à la construction des collèges Antoine Sylvère Félix et Reeberg Neron. A Cayenne, comme la population, les effectifs stagnent.

Dans le second cycle, l'évolution a été plus importante. Début 2015, 11 600 élèves sont scolarisés dans un lycée relevant de l'éducation nationale. Ils sont 1 500 jeunes de plus qu'en 2010, ce qui représente une hausse de 15 % des effectifs. Les villes de Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni concentrent six lycéens sur dix. La croissance des effectifs d'élèves du second cycle y est plus modérée qu'au niveau régional. Mana, avec la diversification des formations du lycée Léopold Elfort, est la commune affichant le taux de croissance le plus élevé. Les villes de Kourou et Rémire-Montjoly sont également plus dynamiques que la moyenne.

### En cinq ans, 3 850 élèves supplémentaires dans le second degré relevant de l'éducation nationale

Évolution du nombre d'élèves scolarisés dans le second degré relevant de l'éducation nationale entre début 2010 et 2015



Source : Rectorat, Base élèves.

### 3.1.2. Des moyens humains et financiers qui progressent

Pour répondre à la croissance de la population scolaire, les effectifs de personnels ont fortement augmenté ces dix dernières années, particulièrement les effectifs de personnels enseignants. Au 31 décembre 2013, 5 580 enseignants exercent dans le premier ou second degré en Guyane ; ils sont 44 % de plus qu'il y a dix ans. La hausse est plus marquée dans le second degré, en cohérence avec l'augmentation plus forte des effectifs d'élèves dans ce degré d'enseignement. Les effectifs de personnels administratifs ont quant à eux augmenté plus modérément (+24 %).

L'évolution des moyens est également d'ordre financier. En 2013, le Rectorat a réalisé une dépense de 450 millions d'euros pour l'éducation. Ces cinq dernières années, les dépenses pour l'éducation ont augmenté de manière continue ; particulièrement celles concernant la vie de l'élève et l'enseignement public du second degré. L'effort financier du Rectorat pour les élèves du premier degré s'élève en moyenne à 3 856 euros par élève, et à 6 989 euros pour les élèves du second degré. La rémunération du personnel, toujours plus nombreux, constitue la quasi-totalité des dépenses de l'enseignement scolaire du premier et second degré public. En Guyane, l'indexation de 40 % des rémunérations des personnels accentue le poids des dépenses de personnels dans le budget académique. Les dépenses en bourses et primes s'élèvent quant à elles à 7,3 millions d'euros. Près de la moitié des élèves du second degré sont boursiers en Guyane ; ils sont moins d'un quart en France. En effet, d'après le recensement 2011, 48% des enfants guyanais vivent avec des parents sans emploi (ni retraité ni étudiant) tandis que cette part est de 10% au niveau national. La Région, le Département et les communes contribuent également aux dépenses d'éducation. Les dépenses du premier degré sont financées par l'État et les communes, celles du second degré sont prises en charge par l'État, la Région et le Département. En 2012, le Département a dépensé 1 200 euros par collégien, et la Région 2 800 euros par lycéen. La somme totale se décompose en dépenses d'investissement et en dépenses de fonctionnement.

Des progrès sont observés en termes d'infrastructures. En 2013, 164 écoles accueillent les élèves du premier degré, soit 26 écoles supplémentaires par rapport à 2000. Dans le second degré public, le nombre de structures progresse plus lentement, au rythme d'un nouvel établissement tous les deux ans.

### 3.1.3. Le niveau de qualification des jeunes s'élève mais des retards persistent

Le niveau de qualification des jeunes guyanais s'élève et les taux de réussite progressent. En 2011, 45 % des jeunes ayant entre 18 et 24 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle. En 1999, seulement 35 % des jeunes détenaient un tel diplôme. Sur cette même période, la part des jeunes possédant un baccalauréat passe de 12 % à 19 %. Le baccalauréat général est délaissé au profit du baccalauréat technologique et surtout professionnel. A l'issue de la troisième, la moitié des élèves s'est engagée en second cycle professionnel contre seulement un tiers au niveau national. L'attraction pour la voie professionnelle se confirme. Deux collégiens sur cinq ont poursuivi leur cursus scolaire en seconde générale et technologique.

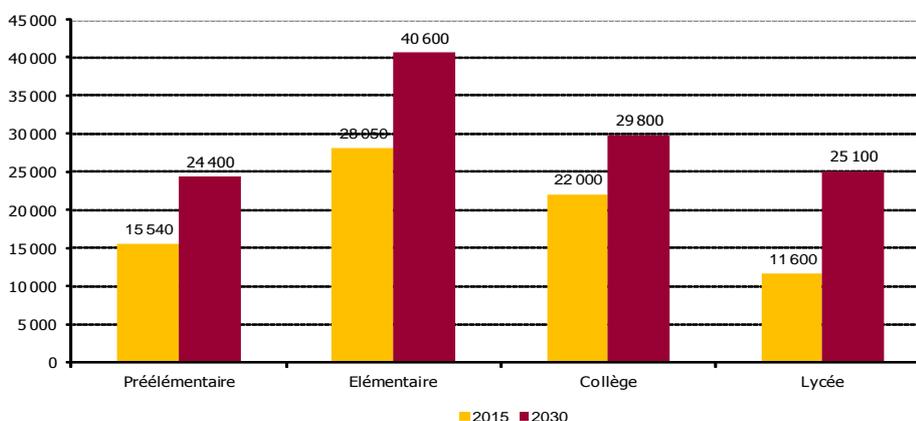
Derrière ces progrès, se cachent de fortes inégalités. Le milieu social demeure un facteur déterminant dans la réussite scolaire. L'influence de l'origine sociale sur la réussite et le parcours scolaire des jeunes s'observe à tout âge : du premier cycle à l'enseignement supérieur. Alors que près de trois enfants de cadres ou personnes exerçant une profession intermédiaire sur dix détiennent un diplôme du supérieur, ils sont moins de un sur dix chez les enfants d'ouvriers. En 2011, plus de 9 000 élèves ayant entre 18 et 24 ans se retrouvent hors du système scolaire sans diplôme plus élevé que le brevet des collèges. La part des sortants précoces du système scolaire a significativement baissé ces dernières années, tombant à 38 % en 2011 contre 53 % il y a vingt ans. Elle reste toutefois très éloignée de l'objectif européen des « moins de 10 % ».

Le niveau de diplôme est un facteur déterminant pour accéder à un emploi. En 2012, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, tous niveaux de diplômes confondus, est de 40 %. Il culmine à 62 % chez les jeunes sortis sans diplôme ou avec seulement le brevet des collèges puis baisse progressivement lorsque le niveau de diplôme augmente. Le taux de chômage des jeunes sortis possédant un CAP ou un BEP est de 55 % ; 38 % chez les jeunes possédant le baccalauréat et il chute à 9 % chez les jeunes sortants de l'enseignement supérieur.

### 3.2. 120 000 élèves attendus dans les premier et second degré en 2030

En 2030, les jeunes ayant entre 3 et 19 ans, retenus comme la population susceptible d'être scolarisée dans le premier ou second degré, seraient 130 900. En 2030, la Guyane accueillerait donc 36 100 jeunes de cette tranche d'âge de plus qu'en 2015. Au delà des facteurs démographiques, l'évolution des effectifs d'élèves du premier et du second degré dépend également fortement des taux de scolarisation. En effet, même si les taux de scolarisation progressent en Guyane, des écarts importants avec la France hexagonale persistent. Plusieurs scénarii sur l'évolution des taux de scolarisation permettent donc d'envisager plusieurs futurs possibles sur l'évolution de la population scolaire.

**120 000 élèves attendus dans les premier et second degré en 2030**  
Projections d'élèves en Guyane en 2030

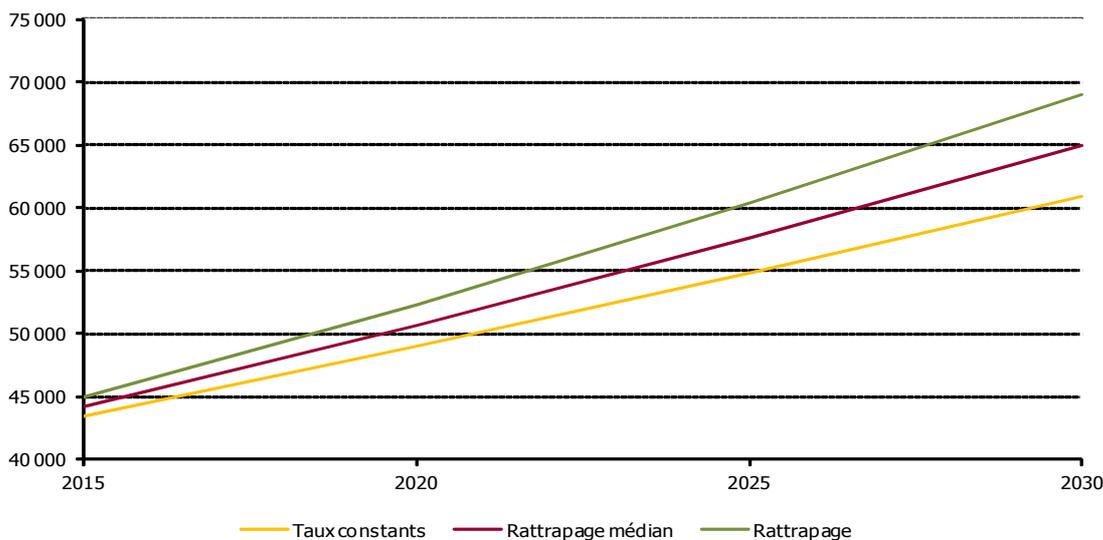


Sources : Insee, Recensement de la population et Omphale 2010 ; Rectorat, Base élèves.

**Selon le scénario médian**, le premier degré devrait accueillir près de 65 000 enfants en 2030, soit 21 500 élèves supplémentaires par rapport à 2015. L'évolution des effectifs serait plus soutenue en début de période. Entre 2015 et 2020, ils augmenteraient de 2,7 % chaque année, puis de 2,6 % entre 2020 et 2025 et enfin 2,4 % entre 2025 et 2030. En volume, la hausse des effectifs serait plus conséquente pour l'élémentaire. En 2030, 40 600 élèves seraient scolarisés dans l'élémentaire, ce qui représente un gain de 12 900 élèves en 15 ans. Dans le préélémentaire, 24 400 enfants scolarisés en 2030, soit 7 900 élèves de plus qu'en 2015.

**En fonction des scénarii retenus**, les effectifs scolaires du premier degré seraient compris entre 61 000 élèves si les taux de scolarisation étaient maintenus constants et 69 000 élèves si les taux de scolarisation augmentaient rapidement afin de gommer les écarts avec la France métropolitaine d'ici 2030.

### 65 000 élèves attendus dans le premier degré en 2030



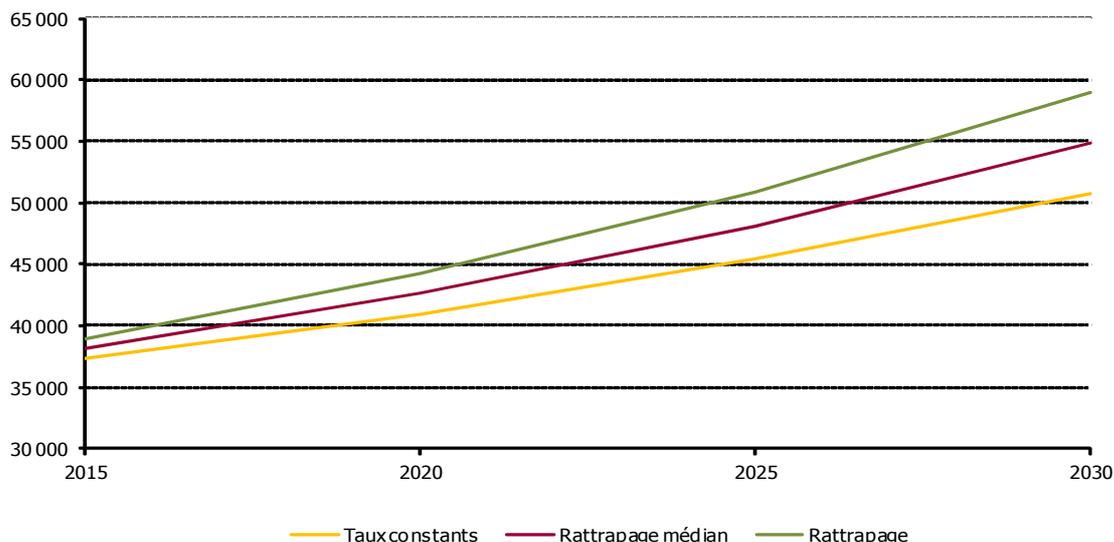
Sources : Insee, Recensement de la population et Omphale 2010 ; Rectorat, Base élèves.

Selon le scénario médian, le second degré devrait quant à lui accueillir près de 54 900 élèves en 2030, soit 21 300 élèves supplémentaires par rapport à 2015. Contrairement à ce qui est observé dans le premier degré, l'évolution des effectifs s'intensifierait dans le temps. Entre 2015 et 2020, ils augmenteraient chaque année de 2,2 %, puis de 2,5 % entre 2020 et 2025 et enfin de 2,6 % entre 2025 et 2030. Ce rythme est de plus en plus intense car les écarts à combler avec la France métropolitaine sont très importants, particulièrement chez les lycéens.

L'évolution importante des taux de scolarisation des lycéens conduirait à une hausse annuelle de 2,7 % des effectifs d'ici 2030. Il y aurait 25 100 lycéens scolarisés en Guyane. Le nombre de collégiens augmenterait lui plus modérément, au rythme de + 2,3 % chaque année pour atteindre 29 800 élèves en 2030.

Selon les autres scénarii retenus, les effectifs scolaires du second degré seraient compris entre 51 800 élèves si les taux de scolarisation étaient maintenus constants et 59 000 élèves si les taux de scolarisation augmentaient rapidement afin de gommer les écarts avec la France métropolitaine d'ici 2030.

## Près de 55 000 élèves attendus dans le second degré en 2030



Sources : Insee, Recensement de la population et Omphale 2010 ; Rectorat, Base élèves.

### Méthode : des projections de population aux projections d'élèves

Les projections de population sont issues du modèle Omphale 2010 qui se base sur les données du Recensement de la population 2007 et des données de l'état civil. Le scénario migration basse a été retenu. Ses hypothèses sont le maintien du niveau de fécondité et de mortalité et une baisse des migrations (observée au cours des dernières années).

Des taux de scolarisation par âge sont ensuite appliqués à ces effectifs projetés. Plusieurs scénarios ont été retenus. Le premier, appelé « scénario central » prévoit une évolution des taux de scolarisation permettant de réduire de moitié les écarts avec les taux nationaux à l'horizon 2030. Le deuxième maintient les taux de scolarisation calculés constants. Le dernier prévoit un rattrapage complet des écarts avec les taux nationaux d'ici 2030.

### Bibliographie

B. Gragnic, « [En Guyane, les conditions de vie matérielles de l'enfant s'imposent comme le premier déterminant de la non-scolarisation](#) », AntianÉchos n° 33, juin 2013.

B. Gragnic, H. Horatius-Clovis, « [L'État de l'école en Guyane](#) », Insee Dossier Guyane n°1, octobre 2014.

B. Gragnic, H. Horatius-Clovis, « [L'état de l'école en Guyane : des progrès à poursuivre](#) », Insee Analyse Guyane n°4, décembre 2014.

H. Horatius-Clovis, M. Louis, « [L'insertion dans la vie active des lycéens de Guyane](#) », Rectorat, novembre 2014.

P. Bayart, P. Dorelon, B. Hurpeau, « [Enquête Information et Vie Quotidienne : Lire, écrire, compter : des savoirs fragiles en Guyane](#) », Insee Premiers résultats n° 93, novembre 2013.

## 4. Les défis énergétiques

### AFD - IEDOM

L'éloignement et l'enclavement relatif de la Guyane au sein du sous-continent sud-américain la rapprochent nécessairement de l'insularité des autres départements ultramarins : son réseau électrique n'est pas interconnecté. De ce fait, la satisfaction de la demande locale en énergie – en très forte croissance – dépend uniquement de la production locale. Cette dernière s'appuie en majorité sur le barrage hydroélectrique de Petit-Saut, qu'alimente l'importante hydrographie guyanaise. L'activité des centrales thermiques de Dégrad-des-Cannes et de Kourou demeure essentielle au mix énergétique guyanais, les importations d'hydrocarbures nécessaires alourdissant la dépendance énergétique du département.

EDF SEI (Systèmes Electriques Insulaires, filiale d'EDF en Corse et dans les DOM), principal producteur et seul distributeur d'électricité en Guyane, supporte de très forts surcoûts de production et de transport. En effet, le manque d'infrastructures ainsi que le nombre réduit d'abonnés ne permet pas l'installation d'autres formes de production d'énergie (centrale au charbon ou nucléaire). Les centrales thermiques sont donc la seule alternative alors même que le coût du combustible est particulièrement élevé en Guyane. De plus, l'étalement démographique tend à élever les coûts de distribution. Pour toutes ces raisons, le réseau haute tension n'alimente que le littoral guyanais, de Saint-Laurent du Maroni à Cacao.

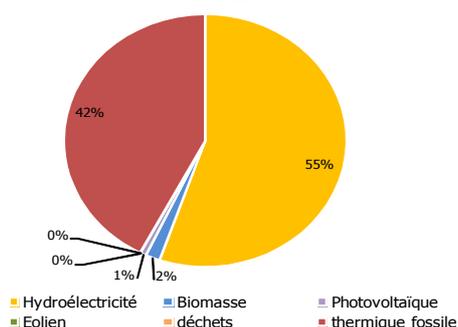
La demande de certaines collectivités, dites « communes de l'intérieur », de l'Est et de la majorité de l'Ouest guyanais est donc satisfaite par des centrales – essentiellement thermiques – de proximité.

### 4.1. État des lieux et perspectives

#### 4.1.1 La consommation d'énergie et d'électricité

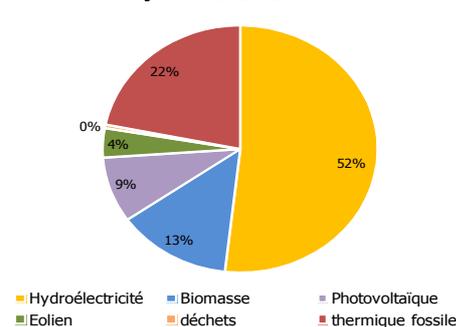
La consommation d'énergie primaire de la Guyane est estimée à 3 416 GWh en 2012, dont 82 % issue des énergies fossiles et 18 % des énergies renouvelables, principalement l'hydroélectricité (16 % de la consommation totale). La consommation de produits pétroliers est prédominante. En effet, elle sert principalement aux transports (la part du transport dans la consommation primaire d'énergie est passée de 38,7 % à 50,2 % entre 2009 et 2012), mais aussi à l'alimentation des centrales thermiques et autres groupes électrogènes, et croît invariablement au rythme de l'économie guyanaise. Les importations de produits raffinés ont bondi de 38,6 % sur la seule année 2012.

Production d'électricité par type de ressources  
Bilan 2010: 821 GWh



Source: Scenario Médian Prerure

Production d'électricité par type de ressources  
Projections 2020: 1 084 GWh



Source: Scenario Médian Prerure

Une attention particulière doit être accordée à la consommation d'électricité, dans la mesure où elle représente 86 % de la consommation en énergie, et 27,8 % de la consommation totale de combustible en 2012. Elle est en augmentation constante et le Prerure<sup>1</sup> prévoit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2,4 % de la consommation d'électricité de 2010 à 2030. Elle est notamment sujette à la fois aux effets de seuil dus à

<sup>1</sup> Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies

l'expansion démographique<sup>2</sup> et à l'élévation du taux d'équipement<sup>3</sup> des ménages.

Du fait de l'éloignement, 35 % de la population des communes de l'intérieur du territoire, n'est pas raccordée au réseau de distribution d'EDF. Cette dernière s'est engagée à électrifier une dizaine de ces écarts (villages hors bourgs) sur la période 2012-2015, en prévision de l'accroissement de la population, considérablement plus important dans ces zones.

Les communes de la CAEL, du fait de leur forte densité démographique, sont celles qui consomment le plus d'électricité (72 % des consommations d'électricité de la Guyane, dont 33 % pour Cayenne en 2009).

Selon l'actualisation de 2012 du Prérure pour l'ensemble de la Guyane (littoral + intérieur), 43 % de la consommation d'électricité concerne le secteur résidentiel en Guyane. Viennent ensuite le secteur tertiaire, avec 35 %, et le secteur industriel avec 22 %. L'éclairage public génère le pour cent restant.

#### La consommation résidentielle

En 2009, la consommation moyenne des ménages était de 4,4 MWhe/an par ménage de l'intérieur et 6,6 MWhe/an sur le littoral. La consommation du secteur résidentiel est principalement dédiée aux équipements de froid domestique (40 %, soit 125 GWh en 2009). 20 % de la consommation d'électricité sont dédiés à la climatisation et 11 % à l'eau chaude sanitaire. L'augmentation des parts relatives à ces usages est corrélée à la croissance du taux d'équipement des ménages.

#### La consommation du secteur professionnel

Dans les secteurs professionnels du littoral, la part du Centre Spatial Guyanais est la plus importante avec 28 GWhe par an, 20 % de la consommation de la Guyane. Pour les professionnels, la climatisation constitue 40 % des dépenses en électricité, suivie par les usages de froid, 14 % des consommations en 2009 et 8 % pour l'éclairage.

Cayenne, qui concentre la très grande majorité du secteur productif, arrive logiquement en tête des villes où la consommation des professionnels est la plus importante. Leur consommation se monte 158 GWhe, soit 37 % de la consommation totale d'électricité par les professionnels. Kourou se classe en seconde position, avec 133 GWhe, soit 31% du total des consommations électriques professionnelles totale en Guyane.

#### Les communes de l'intérieur

Les communes de l'intérieur, non raccordées au réseau à haute tension, voient leur consommation d'électricité augmenter plus rapidement que sur le littoral, avec un taux de croissance annuelle de 8,3 % entre 2000 et 2009<sup>4</sup>. Même si la consommation électrique résidentielle de ces communes ne concerne qu'une très faible partie de la production d'EDF (moins de 2 % selon le Prérure), elle garde une marge d'évolution très importante. Elle a par exemple connu une croissance d'un peu plus de 37 % entre 2000 et 2009<sup>5</sup>.

Parmi les communes de l'intérieur, Maripasoula et Saint-Georges sont les deux premières villes en termes de consommation des ménages.

Il en va de même pour les professionnels, dont le poids dans le total des consommations électriques de l'intérieur a crû de vingt points entre 2000 et 2009 passant de 12 % à 32 %. Pour eux, le taux de croissance moyen de la consommation d'électricité est de 20 %, entre 2000 et 2009.

#### Évolutions récentes et spécificités guyanaises

Le nombre d'abonnés EDF est en augmentation constante, ils étaient 42 609 en 1999, ils sont désormais 61 526 fin 2013, soit un TCAM de 2,7 % par an entre 1999 et 2013. Cette hausse oblige EDF à moderniser ses équipements dans le but de maintenir la production en concordance avec cette hausse exponentielle de la demande. De ce fait, il est prévu que le taux d'équipement des ménages et des entreprises augmente

---

<sup>2</sup> Le contrat de service public entre EDF et l'État oblige l'entreprise à fournir à partir d'un certain nombre d'habitants, augmentant automatiquement la consommation d'électricité.

<sup>3</sup> Le taux d'équipement correspond au rapport entre l'ensemble de la population équipée d'un bien dont la source d'alimentation est électrique, et la population totale.

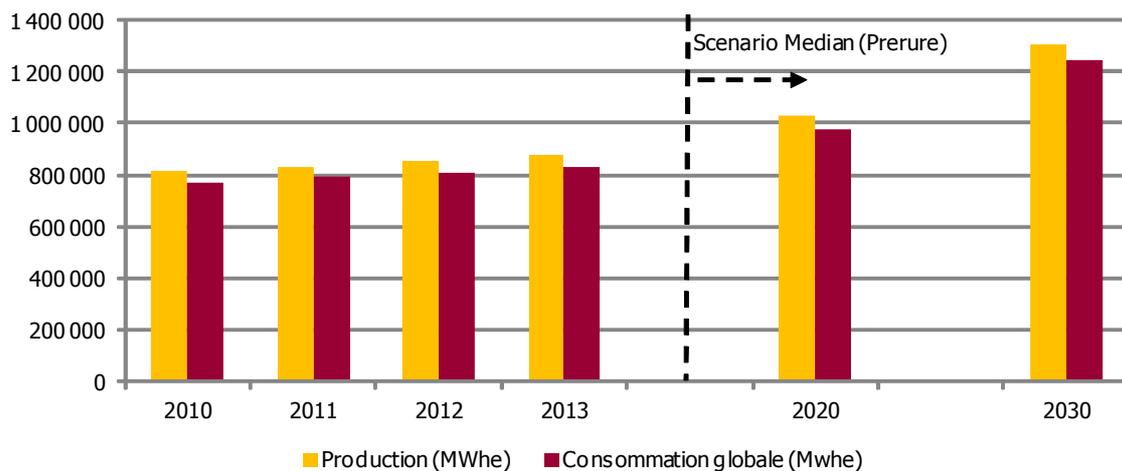
<sup>4</sup> Croissance de la démographie et du taux d'équipement des ménages plus dynamique que pour les communes raccordées

<sup>5</sup> Elle est passée de 6 500 MWhe en 2000 à 9 096 MWhe en 2009 (cf. Prérure 2012, page 52).

considérablement, aussi bien en climatisation qu'en eau chaude sanitaire.

Une dynamique de réduction de la consommation d'électricité a été enclenchée en 2012, avec notamment la signature d'un partenariat entre les grands consommateurs d'énergie (CCI, CSG) et EDF.

Le scénario médian proposé dans le Prerure, résultant d'un volontarisme intermédiaire entre les scénarii tendanciel et de rupture, pronostique une hausse annuelle de la consommation de 31 à 47 GWh. Ce scénario anticipe une progression de la consommation de 2,4 % en moyenne par an entre 2010 et 2030. A la différence des autres scénarios, celui-ci prévoit une montée en puissance des énergies renouvelables (77 %) et 23 % pour l'énergie fossile. La section 4.2 revient plus en détail sur spécificités de chaque scénario.



*Consommation et production EDF de 2009 avec l'application d'un TCAM de 2,4%*

#### 4.1.2. La production d'énergie

**Carte 1: système énergétique et réseaux de Guyane**



En 2013, l'énergie produite livrée au réseau s'est établie à 875,1 gigawatts heures (GWh), soit une faible augmentation de 0,6 % par rapport à l'année précédente (contre une progression annuelle moyenne de 3,9 % entre 2005 et 2009). Bien qu'elle soit désormais obligée de collaborer avec tout producteur dûment autorisé<sup>6</sup>, EDF SEI maintient sa position de monopole dans le transport, la distribution et la commercialisation d'électricité sur le littoral et la plupart des communes de l'intérieur de la Guyane.

L'électricité livrée sur le réseau littoral à haute tension provient essentiellement du barrage hydroélectrique de Petit-Saut, qui satisfait en moyenne 60 % de la production nécessaire - en fonction de la pluviométrie. Le reste du mix électrique guyanais se partage entre les centrales thermiques EDF de Dégrad-des-Cannes et de Kourou ainsi que les énergies renouvelables (biomasse et photovoltaïque), qui occupent une place de plus en plus importante dans le mix énergétique guyanais. Au total, les énergies renouvelables représentent 63 % de la production du bouquet énergétique électrique guyanais en 2013, mais seulement 18 % en intégrant les carburants utilisés dans les transports, qui représentent environ la moitié de la consommation totale d'énergie en 2012.

Le bassin hydrographique de la Guyane constitue un terrain favorable au développement de la filière hydraulique. En dehors de l'apport – prépondérant – du barrage de Petit-Saut, plusieurs centrales hydrauliques sont désormais construites et exploitées pour l'alimentation des communes de l'intérieur : celle « au fil de l'eau » de Mana et celle de Saut-Maripa à Saint-Georges. D'autres projets sont actuellement à l'étude, le potentiel hydraulique guyanais présentant de nombreuses opportunités – bien que quelques limites ralentissent les mises en œuvre, en termes d'infrastructures de transport et de raccordement notamment.

L'apport d'électricité photovoltaïque a connu un développement considérable au cours des dernières années, en raison de nombreuses incitations fiscales et volontaristes. 34 MW de panneaux photovoltaïques sont désormais raccordés au réseau. Ils ne se limitent effectivement plus à l'électrification des zones isolées. Plusieurs contraintes

<sup>6</sup> EDF est soumise à un régime d'obligation d'achat d'électricité aux producteurs alternatifs autorisés, à un tarif et pendant une durée définis par arrêté – Rapport de mission de prospection dans le secteur de l'énergie, page 11, AFD 2012.

restreignent cependant la part du photovoltaïque, parmi lesquelles le plafonnement de l'apport des énergies intermittentes<sup>7</sup> au réseau électrique.

Le développement de l'exploitation des énergies renouvelables est soumis au perfectionnement et l'extension du réseau électrique, ainsi que des infrastructures routières. Le réseau se limitant au littoral guyanais, l'exploitation des ressources hydrauliques ou forestières de l'intérieur du territoire est limitée. Par ailleurs, la production d'énergies renouvelables est soumise, dès le départ, à une exigence de rentabilité ralentissant l'innovation dans le domaine. Ainsi, les producteurs alternatifs sont contraints de vendre leur électricité à des tarifs jugés encore insuffisants pour couvrir les coûts de production.

Bien qu'encore embryonnaire, la filière biomasse a un très fort potentiel de développement sur le territoire guyanais, recouvert à 90 % de forêt tropicale. La première – et seule – centrale de biomasse de Guyane date de 2009 et a une capacité de 2 MW.

### Évolution de l'énergie livrée sur la période 2000-2013

Energie livrée au réseau	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Energie nette (GWh)	592	619	655	665	677	713	731	735	750	782	830	838	870	875
Croissance (%)	3,9	4,5	5,8	1,6	1,8	5,5	2,5	0,5	2	4,2	6,1	1	3,8	0,6

Source : Bilan prévisionnel de l'équilibre offre/demande Guyane-EDF, actualisation 2012, Rapport annuel Iedom 2013

### Vers une consommation raisonnée de l'électricité en Guyane

Un accord-cadre sur la Maîtrise de la Demande en Electricité a été signé en 2005. L'État, l'Ademe, EDF, la Région et le Département ont désormais pour objectif d'œuvrer ensemble pour une consommation plus raisonnée de l'électricité en Guyane afin d'assurer un développement durable à la région. EDF contribue par ailleurs à l'amélioration de l'efficacité énergétique, avec notamment la promotion auprès de ses clients d'une multiprise intelligente à économie d'énergie.

L'enveloppe financière consacrée à ce projet est de 762 246€, dont 127 041€ pour la région et le conseil général et 254 082€ pour EDF et l'ADEME. Les fonds européens, en particulier le FEDER pourront venir s'ajouter aux engagements financiers.

## 4.2. Projections : trois scénarios proposés par le Prerure

Le Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection de d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE) a été adopté en assemblée plénière en juillet 2012. Il repose sur quatre piliers :

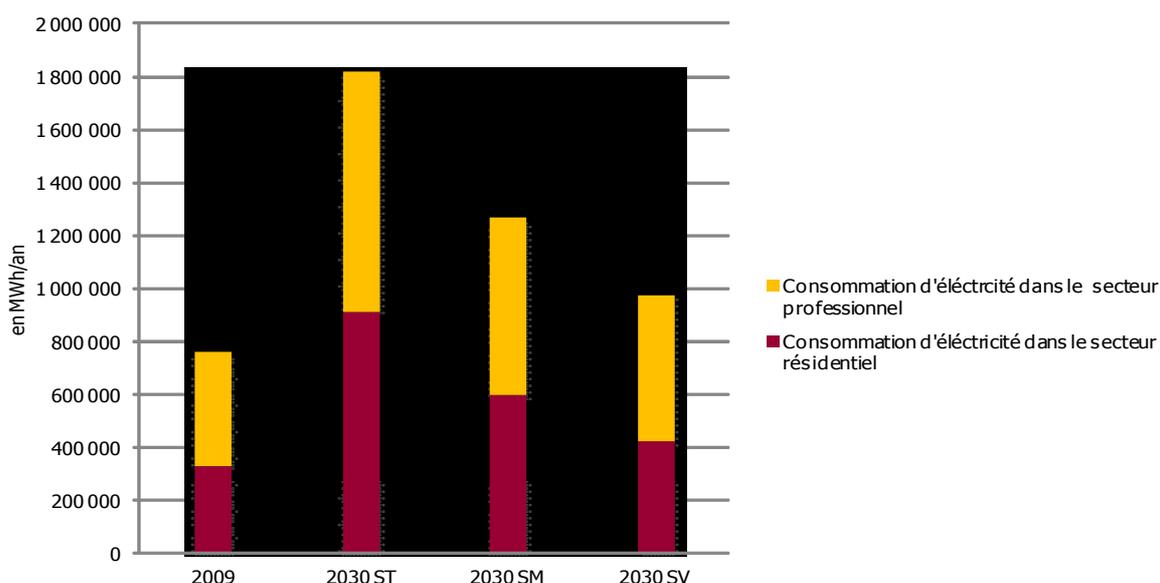
- Instaurer la primauté de la maîtrise de l'énergie dans la politique régionale ;
- Valoriser une ressource locale et renouvelable abondante mais encore faiblement exploitée ;
- Optimiser la complémentarité entre réglementation et incitation ;
- Devenir acteur de l'élaboration et de l'adaptation des mécanismes de financement nationaux.

Dans le cadre de ce PRERURE, à partir de l'hypothèse d'un taux de croissance annuel moyen de la population de 3,4 % sur la période 2009-2030, trois scénarios ont été proposés quant à l'évolution de la consommation et de la production d'énergie à l'horizon 2030, ainsi qu'au développement des énergies renouvelables. :

- **Le scénario tendanciel (ST)** prolonge les orientations actuelles en faveur de la Maîtrise de la Demande en Electricité (MDE) et des énergies renouvelables.
- **le scénario volontariste (SV)** s'établit sur le développement des filières d'énergies renouvelables ainsi que sur un effort accru et effectif en MDE.
- **Le scénario médian (SM)** compile les perspectives précédentes, proposant un volontarisme intermédiaire. Il prévoit la généralisation du solaire thermique (chauffe-eaux photovoltaïques individuels et collectifs), ainsi qu'une réduction de la consommation électrique des usages de froid.

<sup>7</sup> Energies soumises aux aléas climatiques et météorologiques (éolien et photovoltaïque) – arrêté d'avril 2008, pour diminuer les risques de perturbation du réseau.

## Consommation d'électricité par secteur et par scénarios

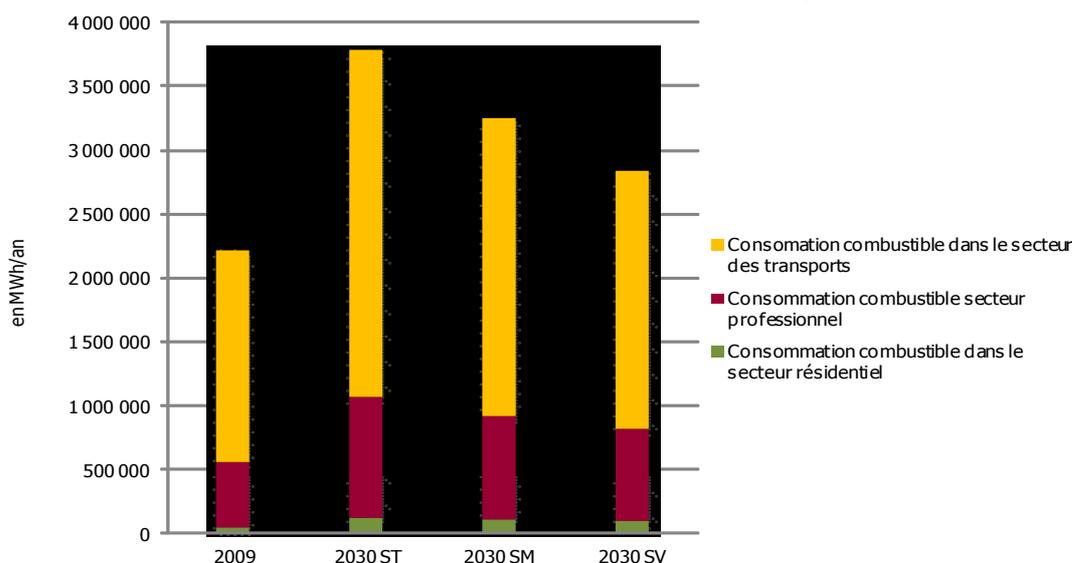


Source : Prerure

Pour le secteur résidentiel, selon le scénario tendanciel, sous le double effet de la croissance démographique et de la demande en équipement (climatisation, réfrigérateur,...), la consommation d'électricité aura quasiment triplé à l'horizon 2030. Dans le scénario volontariste, grâce aux efforts réalisés pour réduire l'impact de la climatisation (construction des bâtiments et protection solaire, performances des équipements et comportement) et pour développer le solaire thermique, l'augmentation de la consommation augmente plus faiblement à l'horizon 2030 (+27 %). Enfin selon le scénario médian, la consommation d'électricité pour le secteur résidentiel augmente de 78 % en 2030 par rapport à 2009.

Pour le secteur professionnel, la priorité reste la climatisation qui présente des potentiels importants de gains. Le scénario tendanciel prévoit un doublement des consommations d'électricité tandis que le scénario volontaire prévoit une augmentation de 29 % des consommations d'électricité, à l'horizon 2030. Le scénario médian quant à lui table sur une augmentation de 56 % des consommations d'électricité en 2030.

## Consommation de combustible par secteur et par secteur

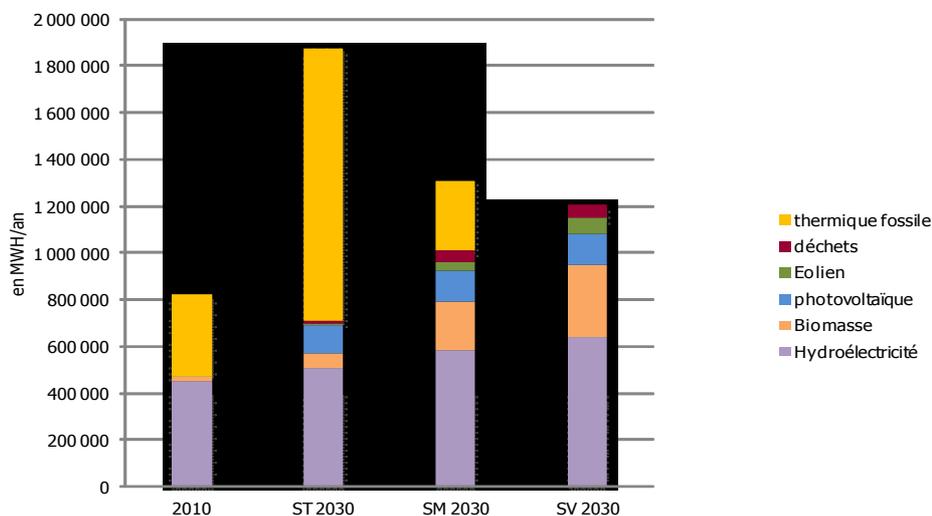


Source : Prerure

Dans le secteur des transports, le scénario tendanciel montre une augmentation de la consommation énergétique de 63 % à l'horizon 2030. Celle-ci est dominée par le secteur routier qui représentera à lui seul près de 50 % de la demande en 2030.

Le scénario volontariste, prévoit des efforts sur le transport routier qui permettraient d'économiser 500 000 MWh/an.

### Production d'électricité par type et scénarios



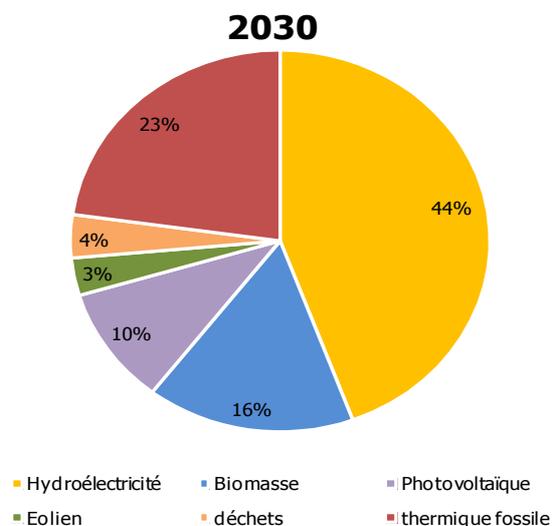
Source : Prerure

Le scénario tendanciel se construit sur la base d'une politique MDE qui, à effort constant de la production d'électricité ne peut suivre la croissance de la consommation électrique, et d'un développement fortement contraint des énergies renouvelables. A l'horizon 2030, l'augmentation des consommations entrainera une diminution relative de la part du barrage de petit saut dans la production énergétique Guyanaise. Malgré quelques projets éoliens et de biomasse, la part des énergies fossiles dans le mix énergétique va fortement augmenter pour atteindre 62 % en 2030.

Le scénario volontariste additionne les effets d'actions MDE volontariste et d'un fort développement des énergies renouvelable. Ainsi la production des énergies renouvelable dépasserait la demande électrique.

Le scénario médian repose sur une croissance modérée des consommations électriques et une augmentation des énergies renouvelables, avec notamment le développement d'une filière biomasse.

### Mix de la production d'électricité de la Guyane en 2030 : Scénario médian



Source : Prerure

### **4.3. Transition énergétique : quelles solutions envisager ?**

Compte tenu de la raréfaction des ressources pétrolières ainsi que de la dépendance du département à l'importation d'hydrocarbures, le développement d'initiatives pour la transition énergétique est primordial et plusieurs perspectives sont explorées pour y répondre.

#### **4.3.1. Des facteurs déterminants : coût, impact environnemental et emploi local**

Plusieurs critères sont à prendre en compte pour définir ce que sera le mix énergétique de la Guyane de demain. Chaque choix de moyen de production induit des différences dans les coûts, dans les degrés d'impacts environnementaux, ou encore dans le nombre d'emplois créés :

- A long terme, les coûts au kWh les moins importants sont ceux engendrés par l'installation d'un barrage à retenue (8cts/kWh), mais aussi par la Maîtrise de la Demande en Energie (13 cts/kWh) et par la construction d'un barrage au fil de l'eau (15 cts/kWh). En revanche, les coûts sont beaucoup plus importants pour le thermique, le solaire et l'éolien (25 cts/kWh), et atteignent jusqu'à 30 cts pour la production d'énergie par l'utilisation de biomasse. Ces coûts, plus importants que le prix de revente aux particuliers, induisent une forte dépendance de ces projets aux décisions de subventions, qu'elles soient versées pour l'installation des équipements, ou lors du rachat par EDF de l'énergie produite par les producteurs indépendants.
- Les impacts sur l'environnement, via l'émission de gaz à effet de serre, sont bien évidemment les plus importants pour le thermique au fuel, et sont aussi importants aussi pour la production via la biomasse, ou via un barrage à retenue. En revanche, les impacts sont quasi nuls pour le solaire, l'éolien, ou la MDE, et sont très faibles pour la petite hydroélectricité.
- Le nombre d'emplois créés suivant les différents choix énergétiques est un paramètre important étant donné la situation sur le marché du travail dans le département. D'un côté, le photovoltaïque et l'éolien sont intensifs en capital, mais peu créateurs d'emplois puisqu'ils sont liés en quasi-totalité à l'installation des équipements. De l'autre, les installations thermiques et le grand hydraulique nécessitent un nombre plus important d'emplois liés au fonctionnement. La filière biomasse, quant à elle, est celle qui est la plus pourvoyeuse d'emplois, puisqu'elle nécessite 3 fois plus d'emplois au MW qu'une production thermique classique.

#### **4.3.2. Des solutions multiples : économiser l'énergie, mutualiser les réseaux avec les pays voisins ou poursuivre encore le développement d'énergies renouvelables**

De nombreuses solutions sont donc envisagées : il est possible, d'une part, d'accélérer le développement de l'efficacité énergétique – via isolation, chauffe-eau solaire, écoconstruction, etc. – dans le but d'économiser 15 % de la consommation d'électricité d'ici à 2030

En outre, EDF et la Région Guyane examinent conjointement la construction et l'exploitation à moyen terme d'un deuxième barrage hydroélectrique – possiblement sur La Mana, à l'horizon 2025-2030. Cette perspective apporterait une réponse à la question de l'indépendance énergétique de la Guyane et permettrait de pallier la fermeture de la centrale thermique de Dégrad-des-Cannes, programmée en 2023.

D'autre part, il serait envisageable de connecter la Guyane au réseau électrique du Suriname, afin de remédier à son isolement et de réduire son utilisation de ressources thermiques. La réalisation de ce projet ajouterait 30 KW au panel énergétique du département. Il est cependant nécessaire de construire une liaison de 140 km et de 161 kV entre Paramaribo et Albina, ainsi que des franchissements sous-marins et une station de conversion à Saint-Laurent du Maroni. Le coût de réalisation de ces 2 projets était estimé à 60 M\$.

Au total, l'énergie renouvelable représente 63 % du bouquet énergétique électrique guyanais en 2013, mais seulement 18 % en intégrant les carburants utilisés dans les transports. La Guyane est donc en ligne avec les objectifs européens prévus par la stratégie « Energie 2020 » fixant un minimum de 20 % d'énergies renouvelables à cet horizon. Cette bonne performance s'explique principalement par la production du barrage de Petit-Saut, et de manière croissante par la production d'énergie renouvelable issue de producteurs indépendants. Le développement des énergies renouvelables est fortement contraint en Guyane<sup>8</sup>, mais leur potentiel de développement n'est pas négligeable. Ainsi, l'exploitation pleine et entière du bois-énergie disponible en Guyane

---

<sup>8</sup> Manque d'infrastructures, éloignement des ressources principales ou encore exigence de rentabilité.

permettrait de produire 40 MW d'électricité en continu, et diminuerait drastiquement le recours aux hydrocarbures. De même, bien qu'encore embryonnaire, la puissance éolienne pourrait passer de 4,5 à 30 MW en 2030.

Malgré un potentiel bien réel, plusieurs contraintes sont de nature à freiner le développement des énergies renouvelables en Guyane. Un accroissement significatif de la part d'énergie produite par les énergies renouvelables (hors Petit-Saut) est conditionné par l'amélioration de la capacité du réseau électrique à intégrer de l'énergie supplémentaire (capacité variable selon l'endroit, en fonction de la qualité du réseau), ainsi que par ses futures extensions. Par exemple, l'absence de connexion de l'Est guyanais au réseau empêche d'en exploiter les ressources hydrauliques (Approuague notamment) et forestières<sup>9</sup>.

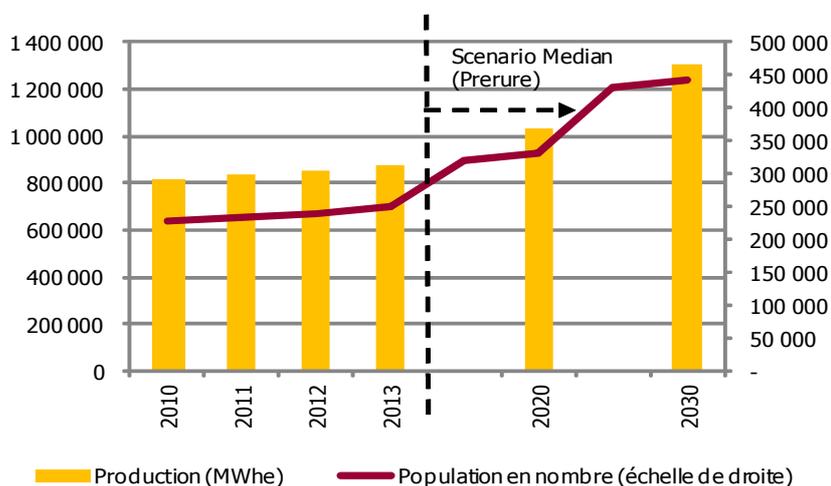
Certains projets sont également freinés par le seuil de pénétration fixe de 30 % de puissance appelée pour les productions dites aléatoires (éolien, solaire)<sup>10</sup>. Ce seuil pourrait être atteint en Guyane dans les prochaines années et une réflexion sur la prédictibilité des sources d'énergie et sur le stockage de l'électricité est nécessaire pour dépasser ce seuil. Enfin, les tarifs de rachat de l'électricité par EDF, fixés par arrêté ministériel au niveau national, sont jugés insuffisants par les producteurs pour couvrir des coûts de production plus élevés en Guyane. Dans cette optique, des avantages fiscaux peuvent constituer un levier important, mais offrant une visibilité limitée.

Deux projets en cours : centrale hybride sur le haut Maroni et centrale photovoltaïque à Montsinéry

Deux projets voient le jour en 2015 : la construction de centrales hybrides solaire-thermique sur le Haut-Maroni et l'ouverture d'une nouvelle centrale photovoltaïque à Montsinéry-Tonnégrande. Lancé en 2013 par la CCOG pour un coût de 12 millions d'euros, le projet de centrales hybrides pour le Haut-Maroni permettra d'alimenter en électricité les habitants des communes isolées d'Antecume-Pata, Taluhen-Twenké, Elahé, Cayodé ainsi que Pidima.

Bâti sur un site stratégique, « centre de l'autoroute guyanaise de l'énergie », par EDF, la centrale photovoltaïque de Montsinéry comporte 19 000 panneaux solaires et pourra alimenter 4 000 foyers en électricité. Cette centrale solaire est particulière car elle est couplée à un système de stockage de l'électricité et permet à la population de disposer d'électricité le soir, là où la consommation est la plus importante.

### Évolution de la production d'électricité face à la croissance de la population



Source : Prerure, Insee

### Bibliographie

« Prospection dans le secteur de l'énergie », Rapport de mission, AFD, juin 2012.

<sup>9</sup> Les seuls points de raccordement susceptibles d'accueillir des unités de production sont situés sur le littoral et sur quelques postes sources. De plus, le raccordement au réseau électrique n'est pas éligible à la défiscalisation.

<sup>10</sup> Une extension à 50 % de ce seuil est réclamée par certains acteurs de la filière.

« Électricité et Développement économique en Guyane », EDF, 2012.

« Bilan prévisionnel de l'équilibre Offre-Demande d'électricité », Système Énergétiques Insulaires Guyane, EDF, 2012-2013-2014.

Rapport annuel, Iedom, juin 2012-2013-2014.

« Bilan Énergétique 2012 de la Guyane », OREDD, 2012.

« Schéma Régional du Climat, de l'Air, et de l'Énergie », Région Guyane, juin 2012.

« [Énergie : Vers un second barrage hydroélectrique](#) », Région Guyane, octobre 2012.

C. Roy, « La Biomasse, source de croissance verte pour la Guyane », Rapport de mission, mars 2011.

## 5. Développement des infrastructures d'aménagement du territoire et de communication : deux enjeux de taille

AFD

### 5.1. Sur les réseaux de transports et communication

#### 5.1.1. Transports

En très forte croissance démographique, la Guyane se caractérise également par un rééquilibrage progressif de sa densité de population. En effet, bien que la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), qui regroupe près de la moitié de la population guyanaise, demeure le bassin de population le plus important, les communes de l'Ouest sont désormais plus dynamiques en termes de démographie : la population de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) pourrait dépasser celle de la CACL dès 2025 et la Communauté de Communes des Savanes connaît également une forte croissance portée par le dynamisme économique de Kourou (Centre Spatial Guyanais). L'intérieur et l'Est de la Guyane restent encore peu peuplés.

Ces spécificités, ainsi que les évolutions récentes à savoir le transfert progressif des populations et des emplois vers d'autres pôles que celui de Cayenne déterminent les pratiques de déplacement et de transport de marchandises sur l'ensemble du territoire. Saint-Laurent du Maroni connaît par exemple une croissance démographique de 3,5 % entre 2007 et 2012. Au contraire, Cayenne voit sa population diminuer de 0,1 % pour la même période.

#### État des lieux

##### Axes et trafic routiers

Le réseau routier guyanais s'étend sur près de 1 400 kilomètres, l'axe principal longe le littoral sur 450 km reliant Saint-Laurent du Maroni à Saint-Georges aux frontières respectives du Suriname et du Brésil. Ce réseau routier joue un rôle structurant essentiel, aussi bien pour les déplacements individuels et collectifs que pour le transport de marchandises. A ce réseau s'ajoute des routes et pistes annexes desservant les communes les plus isolées.

Le réseau routier en Guyane, peu dense et faiblement maillé est confronté à des contraintes de capacité limitée. Le Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI) 2009-2014, doté d'un budget de 120 M€ (60 % État, 40 % Conseil régional), a permis la réalisation de plusieurs chantiers structurants visant à répondre à l'accroissement du trafic en zone urbaine, avec notamment la construction de l'échangeur de Balata. Ces travaux permettent d'améliorer les conditions de circulation aux heures de pointe. En effet même si le trafic de véhicules légers reste faible par rapport à l'hexagone, il est en forte augmentation et se déploie principalement entre le domicile et le travail/lieu d'études au sein des intercommunalités et notamment de la CACL.

C'est en effet au sein de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral que se concentrent la très grande majorité des déplacements motorisés, dans la mesure où s'y concentrent 49 % de la population, la majorité de l'activité économique (les deux-tiers des emplois) et que près de 69 % des ménages résidents disposent d'au moins une voiture. Si bien que le nombre de déplacements quotidiens, de voyageurs et de marchandises en véhicules motorisés, était estimé en 2012, à 420 000 dans la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

Le réseau routier de l'intérieur est relativement actif, bien qu'encore embryonnaire. Le statut de certaines routes et pistes reste indéterminé, voire inexistant, malgré l'usage fréquent qui en est fait.

##### Services de transport en commun

Sur la bande littorale, l'offre de transport en commun est peu développée. Malgré le renforcement de l'offre ces dernières années, elle est loin de répondre aux besoins de la population guyanaise.

Les Transports Interurbains de Guyane (TIG), conventionnés par le Conseil Général depuis 2010, desservent les communes de l'ensemble du réseau routier national et départemental : Saint-Laurent du Maroni, Mana/Awala-Yalimapo, Iracoubo/Sinnamary, Kourou, Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, Régina/Kaw, Saint-Georges et Cayenne.

Depuis 2012, la CACL est l'unique Autorité Organisatrice des Transports (AOT) sur son territoire. Elle s'est substituée au département pour les services de transport scolaire et interurbain. Aujourd'hui, c'est près de 11 000 voyageurs qui utilisent quotidiennement les lignes du réseau urbain (6 lignes) et interurbain (6 lignes), et 10 000

enfants transportés chaque jour sur les 110 lignes du réseau scolaire. La ville de Kourou organise également la mise en place d'un réseau de bus.

Au regard de l'implantation des populations le long des fleuves et des spécificités géographique, la Guyane a mis en place un système de transport scolaire fluvial depuis la fin des années 80. D'abord destiné à une cinquantaine d'enfants, le transport scolaire fluvial doit aujourd'hui prendre en charge 3 000 élèves quotidiennement et desservir de nombreuses communes (Roura, Saint-Laurent du Maroni, Maripasoula, Saint-Georges).

#### Transport fluvial

A l'Est comme à l'Ouest, le transport fluvial joue un rôle central aussi bien pour les marchandises que pour les personnes et ce d'autant plus qu'il reste des communes non encore desservies par le réseau routier de la Guyane : Maripasoula, Saül (uniquement accessible par voie aérienne), Saint-Elie, Camopi, Ouanary, Grand Santi, Papaïchton.

Les fleuves Maroni et Oyapock structurent les modes de déplacement pour la population des communes limitrophes – avec respectivement deux millions et 200 000 personnes par an<sup>11</sup>. Aucun des cours et plans d'eau de Guyane n'est officiellement considéré comme navigable, dans la mesure où les fortes variations saisonnières empêchent d'en déterminer un gabarit-type. Pour cette raison, les principaux cours d'eau de Guyane ne peuvent faire l'objet d'aménagement puisque les autorités locales ne bénéficient pas des aides nécessaires pour l'amélioration de leur navigabilité. Néanmoins, compte tenu du caractère structurant du Maroni et de l'Oyapock, la navigation y est autorisée et fortement pratiquée. En effet, plusieurs arrêtés préfectoraux, datant de 2005 (pour la sécurité et l'immatriculation) et de 2012 (pour les points d'embarquement), ont été publiés afin d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales.

#### Transport aérien

L'éloignement de la Guyane par rapport à l'hexagone et l'inaccessibilité de certaines communes placent le transport aérien au centre de la problématique de la continuité territoriale. En cela, la Guyane est dotée d'un aéroport international, de sept aérodromes départementaux ainsi que de plusieurs aérodromes locaux à caractère privé.

Le transport aérien est assuré par quatre compagnies. Air France et Air Caraïbes garantissent les liaisons transatlantiques et à destination des Antilles. Air Guyane Express a le monopole sur la desserte des communes de l'intérieur, et assure une liaison avec les Antilles depuis octobre 2012<sup>12</sup>. La desserte des communes de l'intérieur par cette compagnie aérienne est encadrée par des Obligations de Service Public (OSP), concernant notamment les fréquences, la continuité du service ainsi que les tarifs. Enfin, Surinam Airways assure des vols internationaux, avec l'ouverture d'une liaison Paramaribo-Cayenne-Belém en 2012.

En 2013, le nombre de passagers enregistrés à l'aéroport de Cayenne – Félix Eboué était de 436 991, soit une augmentation de 1,9 % entre 2012 et 2013. Il est à noter que les liaisons vers la France métropolitaine dominent l'activité aérienne locale (56 % des passagers en 2013), du fait de l'importance de la mobilité territoriale. Les liaisons intérieures assurées exclusivement par Air Guyane ont progressé de 1,2% avec un total de 39 527 passagers en 2013.

#### Transport maritime

Le Grand Port Maritime<sup>13</sup> de la Guyane est composé du port de commerce de Dégrad-des-Cannes et du port de Kourou-Pariacabo. L'activité de ce dernier est essentiellement tournée vers le Centre Spatial Guyanais. Il accueille également des navires des Douanes et de la Marine Nationale.

Le port fluvial de Saint-Laurent du Maroni est géré par la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais. Situé au centre d'une zone portuaire de commerce, il a la capacité de recevoir des navires de faible tirant d'eau, et donc de partager un rôle d'interface commerciale internationale avec le port de Cayenne (Dégrad-des-Cannes). La Guyane est de plus dotée d'un port de pêche – celui du Larivot – classé d'intérêt national.

Les infrastructures portuaires sont actuellement suffisantes du fait de l'étroitesse du marché local, mais les conditions d'accès restent très limitées. 98,5 % du fret échangé transite par le port de Dégrad-des-Cannes si bien qu'il est essentiel que ses infrastructures restent adaptées à la croissance des échanges commerciaux de la

---

<sup>11</sup> source : « Projet de Plan Global de Transports et de Déplacements (PGTD) » rapport de phase 3, novembre 2012

<sup>12</sup> Vols en partage de code avec Air France, opérés par un équipage Air France.

<sup>13</sup> Établissement public portuaire créé en janvier 2013.

Guyane. Pour répondre à cette exigence, les quais n° 1 et 2 du port de Dégrad-des-Cannes ont été réhabilités et livrés en 2011 et 2014, tandis que le quai n° 3 est en cours de renforcement.

### Spécificités locales

Il existe en Guyane un réseau viaire « sans statut » – hors routes nationales, routes départementales et autres voies officiellement déterminées – d’ordre de grandeur similaire au réseau viaire reconnu. Cette particularité s’explique par la persistance de nombreuses ambiguïtés quant à l’usage et le propriétaire de certaines voies. L’État est par exemple propriétaire de certaines voies, dont l’usage effectif est privé. Ainsi, 1 500 kilomètres de voiries « sans statut » jouent d’ores et déjà un rôle essentiel dans le transport ainsi que dans l’urbanisation de la Guyane.

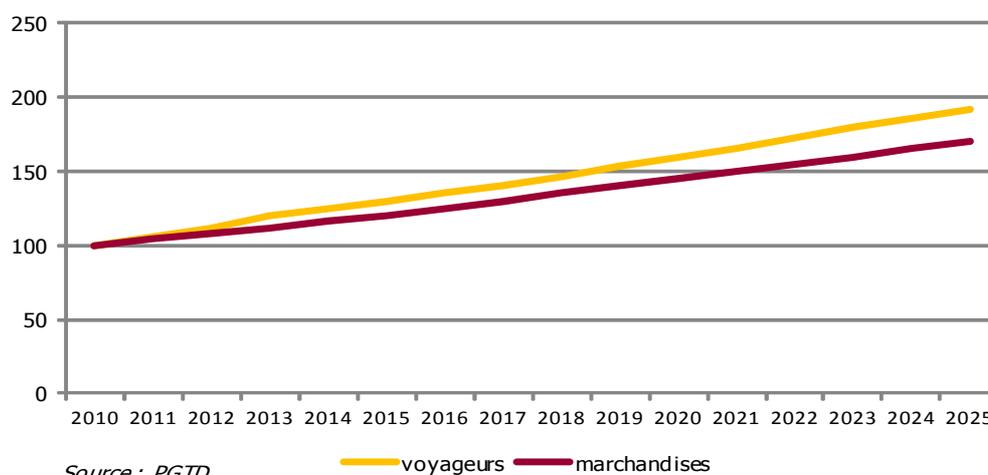
La population guyanaise se caractérise par un recours très faible aux transports en commun (car peu développé), au profit de la voiture particulière (utilisée en moyenne par 70 % des actifs).

Malgré son rôle essentiel, la filière de transport fluvial ne peut véritablement prendre son essor en raison de la non-navigabilité des fleuves Maroni et Oyapock. Les pirogues, seules embarcations disponibles pour le transport fluvial des personnes et des marchandises, ne peuvent en effet pas être assurées tandis que les transporteurs naviguent généralement à leurs risques et périls.

### Projections

Les scénarii fournis par le Plan Général des Transports et Déplacement (PGTD) ne diffèrent pas significativement de la dynamique actuelle, si le développement de l’axe transamazonien – permettant de relier le Venezuela au Brésil – n’est pas pris en compte. L’évolution de la démographie augure d’une croissance des flux de personnes sur les routes nationales allant de 70 % à 100 %, à l’horizon 2025. Les chiffres se limitent de 70 % à 80 % pour les flux de marchandises.

#### Évolution des flux de voyageurs et de marchandises sur la bande littorale de la Guyane (base 100 en 2010)



Le nombre de déplacements quotidiens augmenterait de 80 %, rien qu’au sein de la CACL. Les infrastructures routières interurbaines résisteront majoritairement à cette croissance exponentielle, en dehors des sections dont la faiblesse est déjà apparente<sup>14</sup>. En effet, d’ici à 2025, les flux de longue distance seront inférieurs à 5 000 déplacements par jour en moyenne. Seuls les axes Cayenne-Tonate-Kourou et Apatou-Saint Laurent-Mana verront leurs usages quotidiens progresser significativement.

<sup>14</sup> RN1 Balata-Tonate et RN2 Balata-Califourchon.

Le premier supporterait 20 000 déplacements/jour entre Kourou et Tonate et plus de 40 000 par jour entre Tonate et l'Île de Cayenne. Pour cette dernière section, le pont du Larivot joue un rôle essentiel. En cela, sa sécurisation est au stade des études d'avant-projet afin d'en éviter la fermeture. En 2020, le trafic sur le pont pourrait en effet atteindre 30 000 véhicules par jour pour un taux de croissance annuel de 7 % depuis 2010. Le second atteindrait 7 000 à 8 000 déplacements/jour entre Apatou et Saint-Laurent et 8 000 à 10 000 déplacements/jour entre Mana et Saint-Laurent.

De même, si les travaux d'amélioration du port de Dégrad-des-Cannes sont menés à bien, il répondra correctement à la hausse du trafic portuaire. Étant actuellement exploité en sous-capacité, l'aéroport de Cayenne – Félix Éboué pourra répondre à l'augmentation des flux internes et externes de voyageurs à l'horizon 2025.

En revanche, le réseau viaire intra-urbain actuel sera saturé à l'horizon 2025, sur l'Île de Cayenne et le centre de Saint-Laurent du Maroni notamment. Dans cette perspective, le Programme Général des Transports et Déplacements préconise plusieurs scénarii, adaptés aux particularités des deux intercommunalités.

Ainsi, pour la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, en 2016 devraient démarrer les travaux nécessaires à la création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) allant de l'hypercentre de Cayenne (place des Palmistes) au rond-point des Maringouins au Sud (ligne A) et à Mont-Lucas à l'Est (Ligne B). Les premières mises en service de ces 2 lignes (13,7 km) sont prévues pour 2020. Ce projet constitue la première phase d'un projet plus ambitieux de 20 km reliant Matoury à Rémire-Montjoly via Cayenne.

Pour la zone urbaine de Saint-Laurent du Maroni, le Plan Global des Transports et de Déplacements appelle à la création de cinquante kilomètres de voirie, ainsi qu'à la sécurisation des axes routiers structurants. La création d'un réseau de transport urbain est en outre envisagée dans le but de faire face à la croissance de la demande de déplacement. Cela implique que la gare routière de Saint-Laurent du Maroni devienne un pôle d'échange intercommunal, qui serait connecté à des lignes de transport fluvial.

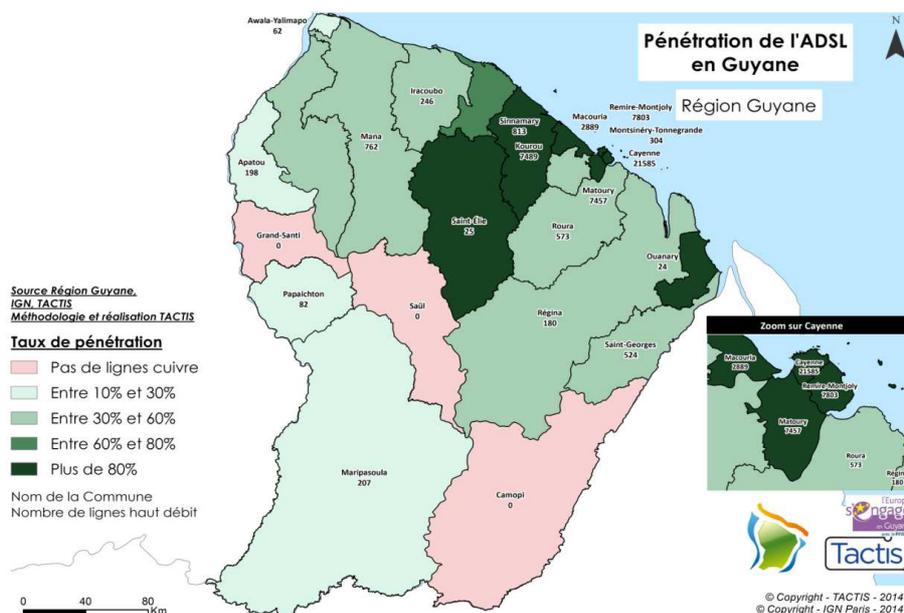
## 5.1.2. Technologies de l'information et de la communication

### État des lieux

L'aménagement numérique est un atout essentiel pour la compétitivité et le développement du territoire, dont la fracture numérique constitue un important handicap. En effet, l'accès aux technologies de l'information et de la communication contribue considérablement à l'intégration de la Guyane à son environnement régional, ainsi qu'au reste du monde.

Le Conseil régional s'est chargé d'en appréhender les enjeux, dans le but de produire un cycle vertueux d'innovation et de désenclavement (cf. Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique).

**Carte 1 : pénétration de l'ADSL en Guyane**



L'ensemble du littoral guyanais tire son activité numérique du câble AMERICAS II<sup>15</sup>, dont la capacité est d'au moins 160 Gbit/s. Ce câble sous marin international se caractérise cependant par sa vétusté tandis que le coût élevé du raccordement se répercute sur les prix de connexion locaux. La consommation actuelle de la bande passante, "bridée" par les opérateurs dans un objectif de réduction des coûts, est comprise entre 0,8 et 1 Gbit/s.

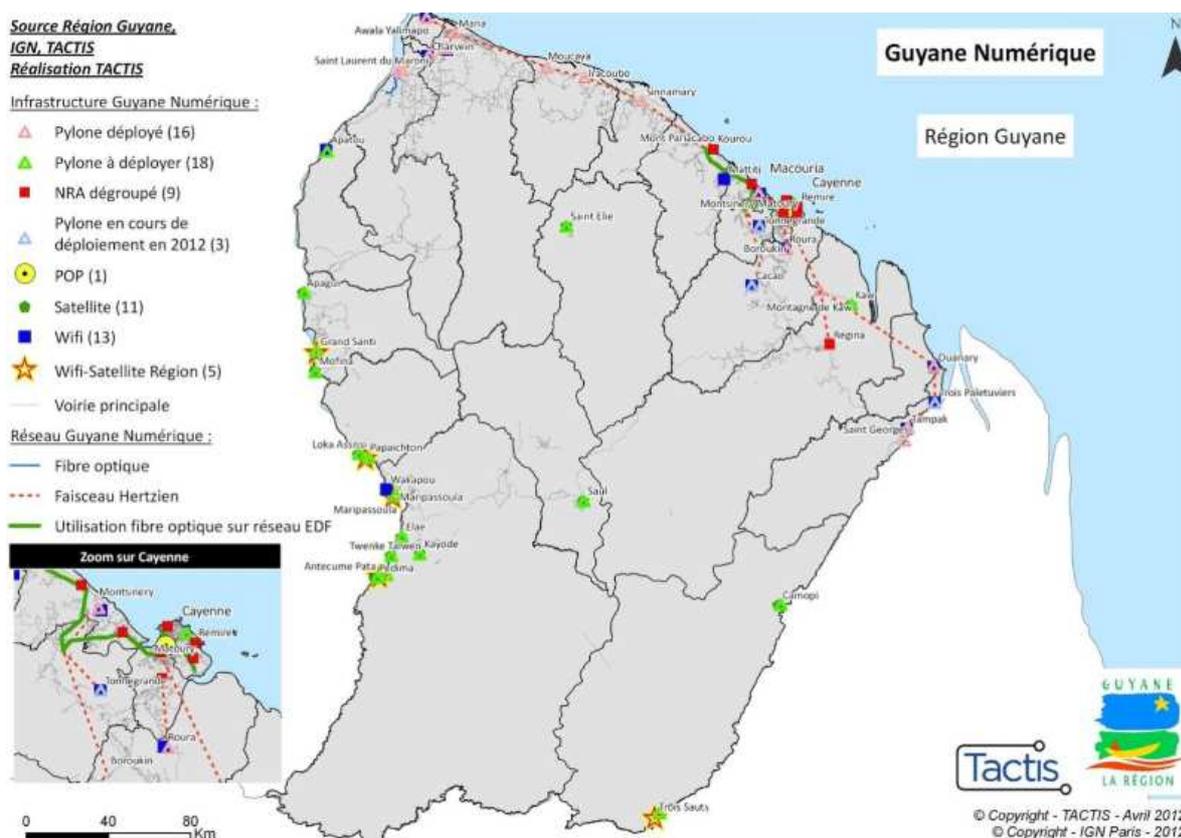
La Guyane se caractérise par une éligibilité ADSL limitée, du fait de la faible diffusion du réseau téléphonique sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, seuls 79 % des foyers guyanais sont équipés d'une ligne téléphonique et 53 % sont éligibles au haut débit. Cette situation s'avère problématique au vu de la croissance des usages numériques fixes. Trois opérateurs de téléphonies fixes et fournisseurs d'accès sont actuellement présents sur le territoire : Orange Caraïbes, SFR et Canalbox.

Le secteur mobile se caractérise au contraire par une très forte pénétration. 126,3 % des foyers sont effectivement équipés de mobiles en 2013 alors que le réseau 3G s'étend sur une part croissante du territoire<sup>16</sup>. Les opérateurs de téléphonie mobile comptaient 256 800 lignes en 2010, pour une couverture de 88 % du territoire en 2011<sup>17</sup>.

La Région Guyane a fait appel à Guyane Numérique, dans le cadre d'une délégation de service public, pour l'aménagement d'un réseau internet accessible aux professionnels et aux particuliers<sup>18</sup> de l'ensemble du territoire<sup>19</sup>.

**Carte 2: infrastructure Guyane Numérique**



<sup>15</sup> Le câble AMERICAS II mesure 8 000 km et est la seule infrastructure reliant la Guyane au réseau international.

<sup>16</sup> Le taux de couverture 3G était de 77 % en 2011.

<sup>17</sup> Les opérateurs ont une obligation légale de couvrir au moins 80 % du territoire.

<sup>18</sup> Réseau de télécommunication régional que les opérateurs et fournisseurs d'accès locaux peuvent librement exploiter.

<sup>19</sup> Sauf pour Charvein, Javouhey, Roura, Awala Yalimapo, Tampak, trois palétuviers, Cacao et Tonnégrande sortie de la DSP en 2012.

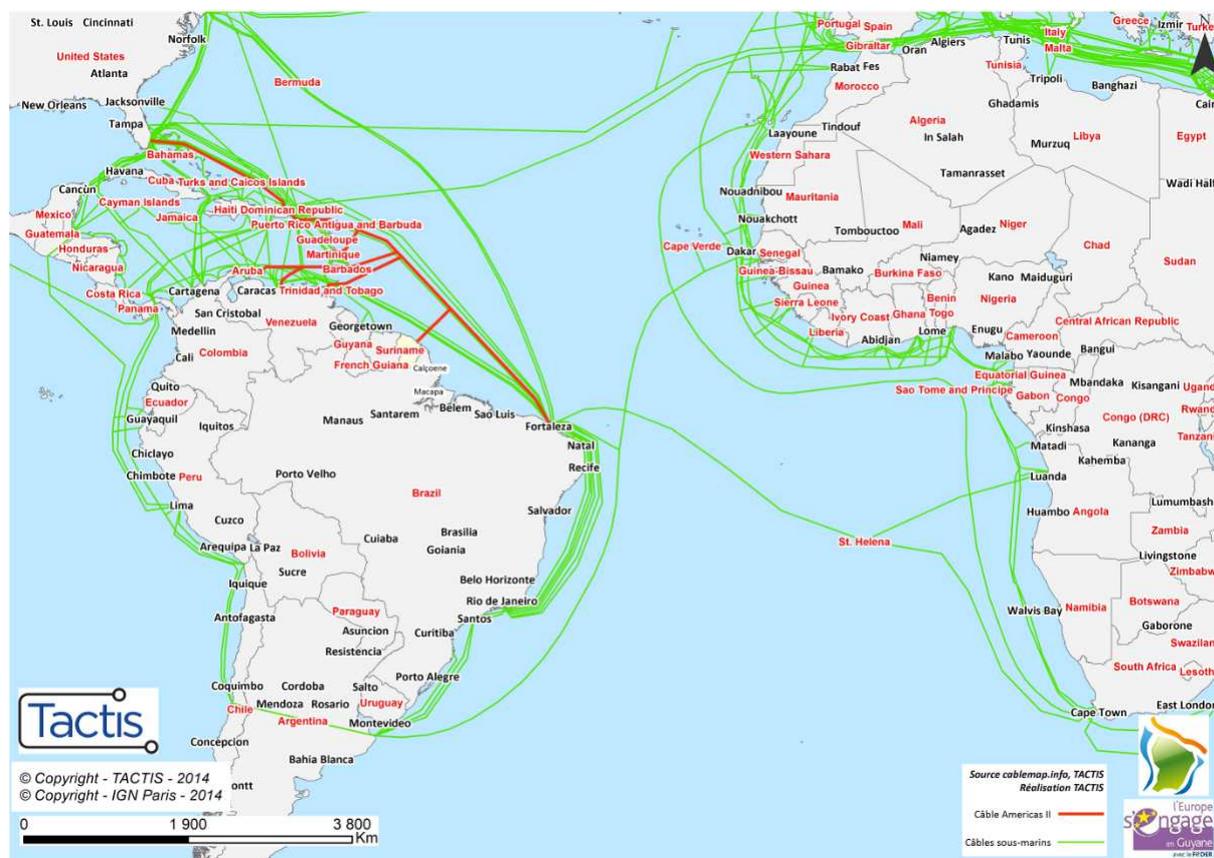
En l'absence de lignes téléphoniques en nombre suffisant, les zones enclavées de l'intérieur du territoire se connectent *via* le satellite Intelsat 903, pour une puissance entre 50 et 100 Mbit/s, essentiellement. Depuis 2010, la commune de Maripasoula est reliée à internet grâce à la technologie Wimax<sup>20</sup>, rendue disponible par la société Guyacom. Désormais, 95 % du territoire a accès à internet.

### Limites spécifiques à la Guyane

Les communes de l'intérieur du territoire, uniquement accessibles par voie fluviale ou aérienne, n'ont pas accès au service universel des communications électroniques<sup>21</sup>. C'est pour cette raison que la desserte de ces communes ne peut se faire par le biais des technologies filaires traditionnelles et que la fracture numérique reste un handicap pour la région.

La société France Telecom, opérateur historique, détient le monopole de l'exploitation de l'interconnexion au câble AMERICAS II. Cette absence de concurrence contribue à l'élévation du prix des prestations internet en Guyane, sans contrepartie évidente sur la qualité du service.

**Carte 3: Réseau de câbles sous marins et Américas II**



Source : Cabinet TACTIS

### Projections

Les capacités disponibles actuellement ne seront pas en mesure de répondre à la croissance des besoins d'ici 2030. En effet, les besoins cumulés en termes de bande passante s'élèveront à 20 Gbit/s à l'horizon 2030 sachant que la consommation de la sphère publique croîtra de 2 Gbit/s. Le Département a, par ailleurs, lancé un appel à projet pour la construction d'un Réseau d'Interconnexions Numériques Guyanais (RING), destiné aux zones rurales non-éligibles à la délégation de service public DSP régionale. La mise en cohérence de ces deux projets devrait contribuer à terme à l'aménagement numérique de toute de la Guyane.

Un raccordement alternatif de la Guyane aux deux nœuds de connectivité entre lesquels elle se trouve – Brésil et Amérique du nord – est actuellement envisagé. Cela permettrait à la fois de sécuriser la connectivité et de réduire les coûts de transit des capacités internationales.

<sup>20</sup> Connexions haut débit sans fil *via* ondes radio destinées aux zones rurales de la Guyane.

<sup>21</sup> Garantie légale d'un accès au service de téléphonie fixe à tout client particulier qui en fait la demande.

La société Guyacom est porteuse d'un projet, baptisé SPANY EST, de connexion transfrontalière entre Cayenne et Macapá (Amapá, Brésil), de 800 kilomètres. Cette opération est la première étape de la construction d'une « autoroute de communication » à l'échelle du plateau des Guyanes, dans le but d'y réduire la fracture numérique. Il s'agit donc de construire une liaison terrestre mixte, composée à la fois de faisceaux hertziens et de fibre optique<sup>22</sup>, fondée sur la coopération technique de Guyacom et de la société brésilienne Oi. Ce partenariat permettra, dans un premier temps, la vente de bande passante guyanaise à l'Amapá, dont la connexion internet n'est pour l'instant que satellitaire. Une fois la ligne terrestre entre Macapá et le reste du Brésil achevée (prévue pour l'été 2015), la Guyane disposera d'une alternative de connexion au câble AMERICAS II, via les câbles sous-marins desservant l'ensemble du Brésil. La Guyane se trouvera donc au centre d'un nœud de communication, lui-même au cœur des échanges d'informations entre le nord et le sud du continent américain.

## **5.2. Sur les infrastructures d'eau et d'assainissement**

### **5.2.1. État des lieux**

#### **Eau potable**

La Guyane est riche de 800 000 m<sup>3</sup> par an et par habitant d'eau douce disponible en volume<sup>23</sup> contre 3 370 m<sup>3</sup> par an et par habitant dans l'hexagone<sup>24</sup>. Malgré ce potentiel, 15 % de la population reste non connectée au réseau d'adduction d'eau potable, aussi bien en milieu isolé qu'en zone urbaine.

La demande en eau potable est satisfaite à 98% par des eaux de surfaces. Elles proviennent à 90 % des bassins versants des grands cours d'eau guyanais : le Maroni, l'Approuague, l'Oyapock et La Comté. La récupération d'eau de pluie représente 8 % de la production d'eau potable tandis que le traitement d'eaux souterraines en représente 2 %.

En 2010, 17 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été prélevés contre 15 millions de m<sup>3</sup> en 2006 soit une croissance de près de 12 % en quatre ans. En raison de leur démographie, ce sont les villes de l'Ouest guyanais qui tirent cette croissance. La consommation en eau potable de Saint-Laurent du Maroni a par exemple augmenté de 3,5 % en 2010.

La CAEL, zone la plus densément peuplée, a établi que la consommation moyenne par abonné était de 540 litres/jour en 2012. Les communes de l'agglomération s'alimentent auprès de cinq stations de traitement : l'usine de La Comté, du Rorota, de Cacao, la station de Roura ainsi que la station de Matiti mise en service fin 2014. Ces stations de traitement ont vu leur production totale croître d'environ 1,5 % entre 2008 et 2012. Malgré son renforcement, l'usine de La Comté présente de forts risques de pollution liés aux activités agricoles, aurifères ainsi qu'aux rejets sauvages d'eaux usées. D'autant plus qu'en cas de forte sécheresse, le cours d'eau est potentiellement affecté par la remontée d'eau de mer.

En 2014, la nouvelle usine de production, de traitement, d'alimentation en eau potable à Matiti a été mise en service. Avec une production journalière de 24 000 m<sup>3</sup>, elle permet de soulager l'usine de la Comté qui traite à elle seule 90% des besoins de la population de l'agglomération.

Dans l'Ouest guyanais, à Saint-Laurent du Maroni, pour faire face à l'accroissement démographique une opération d'extension a débuté en 2013 pour multiplier par deux, la capacité de production de la station de Saint-Louis, afin d'atteindre une production de 8000 m<sup>3</sup> par jour.

#### **Assainissement**

La Guyane accuse un retard en matière d'assainissement collectif, en effet la capacité de traitement des stations existantes est inférieure aux besoins identifiés. Aujourd'hui, 17 communes sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif. Cependant certaines communes de plus de 2 000 habitants ne sont toujours pas équipées.

---

<sup>22</sup> La fibre optique permet la transmission rapide de données plus conséquentes, tandis que les faisceaux hertziens garantissent une connexion sécurisée

<sup>23</sup> La région est placée au troisième rang mondial d'après l'UNESCO.

<sup>24</sup> Données de 2005.

Entre 2001 et 2014, la CACL a investi 40 M€ pour se doter d'équipements d'assainissement. Aujourd'hui avec ces 3 stations d'épuration des eaux usées et ces 11 lagunes, elle traite 2,5 millions de m<sup>3</sup>/an d'eau usées et dispose d'une capacité de traitement de 160 000 Equivalents Habitant (EH). La Station d'épuration de Kourou, en service depuis 2009, dispose d'une capacité de traitement de 30 000 EH. Enfin le projet de futur pôle épuratoire sud de la commune de Saint-Laurent du Maroni permettra à la commune de traiter 40 000 EH d'ici 2015.

Compte tenu de la forte croissance démographique notamment, les communes doivent sans cesse augmenter leur capacité de traitement, ainsi par exemple la CACL a prévu d'investir 5 M€ chaque année sur la période 2014-2019 pour des projets d'assainissement des eaux usées.

### **5.2.2. Spécificités territoriales**

L'accès à l'eau potable est rendu considérablement difficile par l'enclavement d'une très grande partie du territoire, ainsi que par les très faibles densités de population. Pour cette raison, certains aspects de la gestion de l'eau sont privilégiés par rapport à d'autres. Par ailleurs, l'orpaillage notamment illicite a un impact élevé en termes de pollution de certains cours d'eau.

Le prix moyen du mètre cube d'eau potable en Guyane est inférieur à celui de la métropole (3,62 € en 2013 contre 2,73 € à Cayenne).

### **5.2.3. Projections**

La forte croissance démographique de la Guyane entraînera une augmentation proportionnelle de la consommation d'eau potable – sachant le nombre d'abonnés a progressé de 20,6 % entre 2012 et 2013, avec 56 192 abonnés en 2013. Néanmoins, les équipements actuels sont déjà aux limites de leurs capacités. Des infrastructures complémentaires seront donc nécessaires pour répondre à la croissance de cette demande, autant pour l'adduction d'eau potable que pour le traitement des eaux usées.

## ***5.3. Sur la gestion des déchets***

### **5.3.1. État des lieux**

La problématique du traitement des déchets est essentielle en Guyane. Le département connaît effectivement un retard considérable en termes d'infrastructures.

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) estime à 123 000 tonnes l'ensemble de la production de déchets en 2010<sup>25</sup> tandis que seuls un peu plus de 90 % de la population sont couverts par la collecte d'ordures<sup>26</sup>.

Les filières locales de traitement de déchets dangereux ne sont que très peu développées si bien que leur transport vers l'hexagone est la solution la plus courante. L'insuffisance des infrastructures en place encourage les dépôts sauvages et les mélanges avec les déchets ménagers et assimilés au sein des décharges.

Sur l'ensemble du territoire, la collecte des ordures ménagères et assimilés est majoritairement assurée par des prestataires privés, délégués par les communautés de communes concernées. La CACL est par ailleurs le seul Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à assurer la collecte des déchets verts et encombrants, du fait de l'ouverture de la plateforme de compostage de Matoury en 2004<sup>27</sup>.

Seules trois décharges sont autorisées sur l'ensemble du territoire – celles de Camopi, de Cayenne (Maringouins) et de Saint-Laurent du Maroni. Il en existe neuf autres sans autorisations administratives, bien qu'exploitées par les collectivités territoriales. L'ensemble de ces infrastructures sont parvenues aux limites de leurs capacités. Ainsi 110 000 tonnes de déchets municipaux et 25 000 tonnes de déchets industriels bruts (DIB) ne sont pas entreposés conformément à la législation en vigueur, impliquant un risque élevé de pollution des sols, de l'air et des eaux.

---

<sup>25</sup> total de déchets municipaux (boues comptées en matières brutes).

<sup>26</sup> Cette donnée correspond à l'ensemble du territoire : 100 % de la population du littoral est couverte alors que le chiffre est ramené à 20 % pour les communes isolées.

<sup>27</sup> elle peut traiter 8 000 t/an de déchets verts et produire 3 600 t/an de compost.

### 5.3.2. Spécificités territoriales

Malgré la très forte croissance démographique en perspective, la Guyane reste très peu peuplée relativement à l'étendue de son territoire. Pour cette raison, le développement local de filières de traitement et de recyclage des déchets s'avère plus difficile. La population est par ailleurs présente sur l'ensemble du territoire, bien que ce soit en très petite quantité – sauf sur la bande littorale. Si bien que la collecte et le transport des déchets demeurent problématiques aussi bien en termes d'infrastructures qu'en termes de coût.

Toutes les communes de la Guyane sont désormais membres d'une intercommunalité, à laquelle elles ont délégué la collecte et la gestion des déchets. Pour la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), la collecte des déchets représente un véritable défi dans la mesure où la croissance démographique y est plus importante qu'ailleurs<sup>28</sup>, d'une part. En outre, le territoire a une superficie de 40 000 km<sup>2</sup> (l'équivalent de la région Rhône-Alpes), et est frontalier avec le Suriname. Cette dernière modalité tend à internationaliser les problématiques de gestion de déchets.

### 5.3.3. Projections

La croissance démographique a pour conséquence l'augmentation de la production de déchets ménagers et assimilés par habitants. L'ADEME Guyane l'estime comme suit :

**Tableau 1: Production de déchets ménagers et assimilés par habitants**

Secteur	Ratio 2003	Ratio 2010	Ratio 2015
<b>Cayenne</b>	415 kg/hab/an	425 kg/hab/an	435 kg/hab/an
<b>Autres Communes de l'agglomération de Cayenne</b>			
<b>Kourou</b>	355 kg/hab/an	370 kg/hab/an	380 kg/hab/an
<b>Saint-Laurent du Maroni</b>			
<b>Mana, Awala-Yalimapo et bourgs du Fleuve Maroni</b>			
<b>Roura</b>			
<b>Montsinéry-Tonnégrande</b>			
<b>Sinnamary</b>	310 kg/hab/an	330kg/hab/an	350 kg/hab/an
<b>Iracoubo</b>			
<b>Régina</b>			
<b>Saint-Georges</b>			
<b>Ouanary</b>			
<b>Ecartés sur la C.C.O.G.</b>			
<b>Ecartés sur la C.C.C.L.</b>			
<b>Camopi</b>	200 kg/hab/an	210 kg/hab/an	220 kg/hab/an
<b>Saül</b>			
<b>Saint-Elie</b>			

Source : ADEME Guyane.

<sup>28</sup> L'INSEE projette un taux de croissance annuel moyen de 5,40 % entre 2010 et 2020 pour la zone d'emploi de Saint-Laurent du Maroni, contre 3,03 % pour celle de Cayenne.

La production de déchets dangereux croît également. La Région Guyane prévoit cependant une nette diminution du taux de croissance entre 2011 et 2016, en raison des actions de prévention ainsi que du volontarisme des producteurs et des consommateurs.

Dans son Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux, la Région s'engage par ailleurs à mettre un place un programme de prévention auprès des citoyens ; dans le but de réduire l'impact environnemental liés à la production de déchets dangereux.

En outre, un projet d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), porté par la CACL, est en attente d'autorisation. Cette nouvelle décharge aurait pour avantage, en plus d'être aux normes européennes, de pallier la fermeture de celle des Maringouins pour réhabilitation ainsi que d'également les déchets de la CCEG et de CCDS.

## Bibliographie

« Observatoire des marchés des communications électroniques 1er trimestre 2013 – résultats définitifs », ARCEP, juin 2013.

« Rapport de l'ARCEP au Parlement et au Gouvernement relatif au secteur des communications électroniques outre-mer », ARCEP, janvier 2010.

« Les déplacements domiciles-travail », AUDeG, , Diapason n°2, mai 2011.

« Les déplacements aériens et l'aménagement du territoire », AUDeG, Diapason n°5, août 2011.

«Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2012 », CACL, juin 2013.

«Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 (SDAGE)», Comité de Bassin de Guyane, novembre 2009.

« [Lignes de transport du TIG](#) », Conseil Général de la Guyane, janvier 2010

«Fiche mesures du Document Unique de Programmation 2000-2006», Conseil Régional de la Guyane, juin 2001.

« Plan Global de Transport et de Déplacements de la Guyane (PGTD)», Deal, octobre 2012.

«Programme de mesures- Bilan à mi-parcours », Deal, Rapports, novembre 2012.

Rapport annuel, Iedom, juin 2012-2013.

S. Letniowska-Swiat, V. Morel, « Entre logiques institutionnelles et pratiques spontanées de la frontière: la structuration d'un territoire périphérique autour du bas Maroni », Géoconfluences, mars 2012.

«Donnée sur l'eau 2010», Office de l'eau de la Guyane, décembre 2011.

P. Labia, Y. Geffrin, «Plan Global des Transports et de Déplacements de la Guyane», Rapports, avril 2013.

«Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Guyane (PDEDMA) », Préfecture de la Région Guyane, 2007.

« Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et Stratégie de Cohérence d'Aménagement Numérique de Guyane », Région Guyane, mai 2012.

## 6- Les enjeux en matière de santé

### AFD-ARS

*Avertissement au lecteur : ce chapitre n'intègre pas de projections comme les autres chapitres, toutefois dans le cadre de leur partenariat, l'AFD et l'ARS cofinancent une étude prospective sur les enjeux sanitaires et médico-sociaux de la Guyane face à la croissance démographique. Les résultats de cette étude seront disponibles fin 2015.*

### 6.1. Le contexte Guyanais et l'offre de soins

Si la population guyanaise est très jeune, la proportion de personnes âgées augmente en parallèle rapidement et devrait doubler d'ici 2030. En 2007, la Guyane comptait 900 personnes dépendantes, elles seront 3 000 en 2030. Cet accroissement de la population dépendante va générer un besoin en personnel à domicile et en structures. Cela nécessitera la création de 300 postes supplémentaires de personnel lié à l'aide au domicile

Les maladies vasculaires (24 %), les traumatismes (20 %), les cancers (17 %) et les maladies infectieuses (10 %) sont les principales causes de décès. La Guyane est confrontée au double défi des maladies infectieuses requérant une veille sanitaire importante, et des maladies chroniques qui impliquent de travailler à la réduction des facteurs de risques en plus de la prise en charge curative.

Le système de soins en Guyane est confronté à 3 défis :

- 1/ Une faible densité de population pour permettre l'implantation d'une offre de soin variée ;
- 2/ Une offre quantitativement insuffisante qui risque de s'aggraver avec la conjonction d'une forte croissance démographique et du vieillissement du corps médical ;
- 3/ Des moyens inégalement répartis, presque exclusivement dans les agglomérations de Cayenne et Kourou et dans une moindre mesure dans celle de Saint-Laurent du Maroni.

L'offre hospitalière est restreinte : en 2013, le taux d'équipement en lit en médecine est de 1,8 pour 1 000 habitants contre 2,3 en France métropolitaine, en chirurgie il est de 0,7 pour 1 000 contre 1,5 en Métropole. Ce taux diminue au rythme de l'accroissement de la population : entre 1990 et 2011 les capacités d'accueil hospitalières pour des courts séjours ont progressé de 31 % alors que sur la même période la population a doublé.

Par ailleurs, les hôpitaux guyanais garantissent un accueil médico-chirurgical général, mais l'offre de service spécialisé n'est pas exhaustive. Cela conduit à un recours important à l'évacuation sanitaire urgente ou programmée vers des hôpitaux métropolitains ou antillais.

Dans les communes isolées, la permanence des soins est assurée par 18 centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS) qui dépendent du Centre Hospitalier de Cayenne. Ces CDPS ayant réalisé en 2013 170 000 consultations, présentent une situation dégradée en termes d'infrastructures, d'équipements et de logement pour leur personnel. De plus en raison des difficultés de recrutement, la plupart des centres sont tenus par des infirmiers et sages-femmes sans la présence de médecins. La couverture aérienne du service Mobile d'Urgence et de Réanimation de Cayenne est tributaire des conditions météorologiques et de la possibilité technique des requérants de pouvoir appeler les secours. Pour pallier ces insuffisances, la Région travaille depuis une dizaine d'années sur le développement d'un réseau de télé-médecine entre les CDPS et les hôpitaux de Cayenne et entre les hôpitaux de Guyane et ceux des Antilles (deux projets d'envergure ont vu le jour : imagerie et expertise neuro-vasculaire).

Dans le secteur de la santé, comme dans celui du médico-social, il existe des difficultés en termes de recrutement et de fidélisation du personnel soignant. La densité médicale est deux fois inférieure à celle de la métropole, malgré l'accord dérogatoire de 2005 qui autorise l'exercice de médecins à diplôme non européen (en 2011, la densité de médecin était de 200 médecins pour 100 000 habitants contre 308 en métropole).

Cette carence actuelle en médecins pourrait s'aggraver dans les années à venir, dans la mesure où un tiers d'entre eux (dont près de la moitié des spécialistes) ont plus de 60 ans et où leur renouvellement n'est pas intégralement assuré. De plus avec la croissance démographique, la densité médicale pourrait baisser de 11 % d'ici 2030 malgré le doublement du nombre de médecins prévu. En outre, la répartition médicale est inégale, la région de Cayenne concentrant l'essentiel des médecins au détriment notamment de celle de Saint-Laurent du Maroni (12 médecins spécialistes pour 100 000 habitants contre 78 à Cayenne). La mise en place d'un plan

d'accueil des professionnels de santé dans le cadre d'un partenariat ARS, Collectivités territoriales, CGSS, URPS et établissements de santé, doit permettre de dynamiser la politique d'accueil et d'attractivité médicale en Guyane.

Outre la difficulté à recruter et fidéliser des professionnels de santé, les centres hospitaliers rencontrent des difficultés pour garantir leurs équilibres financiers avec le passage au 1er janvier 2010 à la tarification à l'activité et les difficultés de recouvrement des frais engagés pour l'accueil des patients sans droit ouvert. De plus les perspectives démographiques pour 2030 nécessitent d'importants programmes d'investissement tels que la construction du nouveau centre hospitalier à Saint-Laurent et l'agrandissement des centres hospitaliers de Cayenne et de Kourou.

## **6.2. Offre médico-sociale**

Le nombre d'établissements et de services pour personnes âgées ou handicapées est limité en Guyane.

Le développement de la prise en charge du handicap est un défi majeur pour la Guyane, le taux d'équipement est nettement inférieur à celui des Antilles et de la métropole pour les adultes, comme pour les enfants. Ce sous-équipement est aggravé par les disparités infrarégionales, les structures étant concentrées sur Cayenne et Kourou. L'Ouest guyanais ne représente qu'un tiers des places alors que la demande y est très élevée.

Compte tenu de la structure démographique, le taux d'équipement en structures d'accueil des personnes âgées dépendantes répond pour le moment aux besoins certes limités, en raison du faible nombre de personnes de plus de 75 ans actuellement. Néanmoins la situation reste fragile, depuis plusieurs années le dispositif d'accueil stagne, et il est difficile de recruter des médecins coordonnateurs formés à la gériatrie alors que la part des personnes âgées dépendantes dans la population guyanaise dans les prochaines années est amenée à augmenter.

## **6.3. Les orientations stratégiques en matière de santé publique**

Le Projet Régional de Santé (PRS) 2011-2015 de Guyane a défini 6 objectifs stratégiques pour répondre aux défis de l'offre de soins sur le territoire :

- Réduire les inégalités d'accès à la prévention et aux soins, à travers notamment la facilitation de l'accès au droit à l'assurance maladie des populations établies en Guyane ;
- Réduire l'incidence des maladies infectieuses et notamment le VIH et la dengue ;
- Réduire la mortalité prématurée évitable liée à la souffrance mentale ou aux conduites addictives, en diversifiant l'offre de santé sur le plan géographique et sur le plan des dispositifs à mettre en place ;
- Réduire la mortalité périnatale et infantile avec une meilleure surveillance des grossesses ;
- Réduire l'incidence des maladies chroniques et de leurs complications ;
- Améliorer la prise en charge du handicap et de la dépendance.

### **Bibliographie**

« Dynamiques démographiques et politique urbaine en Guyane : le cas de Saint-Laurent du Maroni », AFD, GRET, 2014

« [En Guyane trois fois plus de personnes âgées dépendantes en 2030](#) », ARS/Insee, AntianÉchos n°24, décembre 2012.

## 7. Les effets sur le système productif

IEDOM - INSEE

### 7.1. Caractériser la population active en emploi en Guyane

#### 7.1.1. Seulement 2 personnes sur 5 en emploi en Guyane

L'accès à l'emploi est difficile pour nombreux Guyanais. En 2012, la Guyane compte près de 90 000 actifs chez les 15-64 ans. Les indicateurs relatifs au niveau d'emploi sont très éloignés des niveaux observés en France métropolitaine. Le taux d'emploi est ainsi de seulement 41 %, alors qu'il est de 64 % en France métropolitaine. Les différents territoires qui composent la Guyane ne sont pas uniformément touchés par l'inactivité et le chômage. Dans les Communautés de Communes des Savanes et du Centre Littoral, la moitié des 15-64 ans occupent un emploi. Dans l'Ouest Guyanais, moins d'un quart des habitants de cette tranche d'âge travaille.

#### 2 guyanais sur 5 occupent un emploi

Répartition de la population par type d'activité en 2012

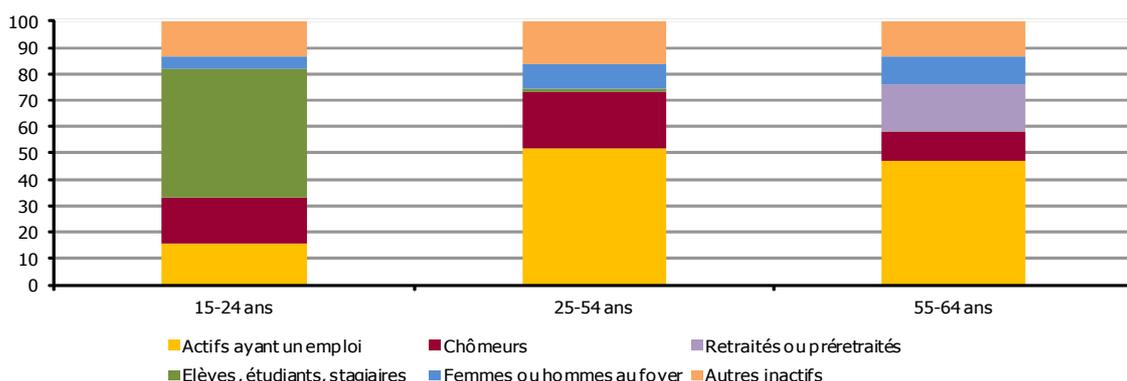
	Effectifs	%
<b>Actifs</b>	<b>89 550</b>	<b>61</b>
<i>dont actifs ayant un emploi</i>	61 480	42
<i>dont chômeurs</i>	28 070	19
<b>Inactifs</b>	<b>57 400</b>	<b>39</b>
<i>dont retraités ou préretraités</i>	3 180	2
<i>dont élèves, étudiants, stagiaires</i>	19 420	13
<i>dont femmes ou hommes au foyer</i>	12 370	8
<i>dont autres inactifs</i>	22 430	15
<b>Total</b>	<b>146 950</b>	<b>100</b>

*Champ: 15-64 ans.*

*Source: Insee, Recensement de la population.*

L'insertion sur le marché du travail est particulièrement difficile pour les jeunes. Seulement 16 % des jeunes ayant entre 15 et 24 ans occupent un emploi. En France métropolitaine, le taux d'emploi est de 32 % pour cette tranche d'âge. Cette situation est particulièrement observée dans l'Ouest Guyanais, où seulement un jeune sur dix est en emploi. Les plus diplômés s'insèrent plus facilement sur le marché du travail mais de nombreux jeunes guyanais demeurent peu ou pas diplômés ; ils sont donc plus exposés à l'inactivité et au chômage. La Guyane étant un territoire très jeune et à la croissance démographique toujours dynamique, il est important de trouver les leviers permettant de favoriser l'accès à la formation puis à l'emploi des jeunes.

## L'insertion des jeunes sur le marché du travail est difficile



Source : Insee, Recensement de la population 2012.

La population active en emploi ne cesse de croître suivant la croissance démographique. Entre 1999 et 2011, l'emploi a augmenté de 46 % en Guyane contre seulement 13 % en métropole. Cette hausse des effectifs d'actifs occupés est essentiellement imputable à un effet démographique et non à une forte progression des taux d'emploi.

### 7.1.2. Un emploi sur deux dans la sphère présentielle en Guyane

Afin de faire face à cette croissance démographique et aux besoins qu'elle entraîne, les métiers ont-ils dû évoluer ? Des mutations ont-elles eu lieu ?

La répartition de l'activité en 15 grandes fonctions permet de compléter l'approche classique de l'analyse de l'emploi par secteur d'activité. L'approche sectorielle ne rend pas compte des métiers exercés sur le territoire. En effet, un comptable peut exercer les mêmes fonctions qu'il soit dans un établissement du BTP ou des nouvelles technologies. Et pourtant il sera comptabilisé soit dans le secteur du BTP soit dans celui des services. Cette analyse permet d'apporter un nouvel éclairage sur les dynamiques des différents territoires.

### La moitié des emplois dans des fonctions présentielles \_ Répartition et évolution des emplois par fonction

	Guyane						France		
	Nombre d'emplois	Part (%)	Evolution 1999 - 2011 (%)	Evolution de la part 1999 - 2011 (en points)	Evolution 2006 - 2011 (%)	Evolution de la part 2006 - 2011 (en points)	Part (%)	Evolution 1999 - 2011 (%)	Evolution de la part 1999 - 2011 (en points)
<b>Fonctions de production concrète</b>	<b>10 304</b>	<b>16,3</b>	<b>20,4</b>	<b>-3,4</b>	<b>+ 11,2</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>18,1</b>	<b>- 4,6</b>	<b>+ 3,4</b>
Agriculture	1 690	2,7	-31,2	-3	- 10,2	+ 0,6	2,8	- 21,2	+ 1,2
Bâtiment-Travaux Publics	5 651	8,9	63,5	1	+ 20,9	- 0,6	6,5	+ 22,9	- 0,5
Fabrication	2 963	4,7	12,1	-1,4	+ 9,2	+ 0,1	8,8	- 13,3	+ 2,7
<b>Fonctions métropolitaines</b>	<b>9 643</b>	<b>15,3</b>	<b>56,7</b>	<b>1,1</b>	<b>+ 18,7</b>	<b>- 0,8</b>	<b>25,7</b>	<b>+ 25,9</b>	<b>- 2,6</b>
Commerce Inter-entreprises	956	1,5	63,4	0,2	+ 30,6	- 0,2	3,7	+ 13,2	+ 0,0
Conception, Recherche	872	1,4	22,8	-0,3	+ 23,3	- 0,1	2,7	+ 12,5	+ 0,0
Culture, Loisirs	799	1,3	29,3	-0,2	+ 11,7	+ 0,0	2,3	+ 46,1	- 0,5
Gestion	5 702	9	64,3	1	+ 13,9	- 0,1	13,3	+ 19,4	- 0,7
Prestations Intellectuelles	1 314	2,1	70,9	0,3	+ 36,5	- 0,4	3,7	+ 82,5	- 1,4
<b>Fonctions présentielles</b>	<b>32 936</b>	<b>52,1</b>	<b>52,1</b>	<b>2,3</b>	<b>+ 8,1</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>40,9</b>	<b>+ 20,8</b>	<b>- 2,6</b>
Administration publique	10 150	16,1	18,9	-3,6	+ 1,2	+ 1,7	9	+ 14,2	- 0,1
Distribution	3 529	5,6	32,6	-0,5	+ 8,7	+ 0,2	7,5	+ 19,8	- 0,4
Education, Formation	6 596	10,4	63,3	1,1	+ 10,1	+ 0,3	5,1	+ 5,8	+ 0,4
Santé, Action Sociale	4 753	7,5	96,4	2	+ 29,4	- 1,0	9,1	+ 37,8	- 1,6
Services de Proximité	7 908	12,5	98,1	3,3	+ 4,9	+ 0,9	10,2	+ 23,1	- 0,8
<b>Fonctions transversales</b>	<b>10 313</b>	<b>16,3</b>	<b>45,5</b>	<b>0</b>	<b>+ 23,7</b>	<b>- 1,5</b>	<b>15,3</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>+ 1,8</b>
Entretien, Réparation	5 326	8,4	33	-0,8	+ 15,3	- 0,2	7,3	+ 0,0	+ 1,0
Transports, Logistique	4 987	7,9	61,9	0,8	+ 34,3	- 1,3	8	+ 2,7	+ 0,8
<b>Total</b>	<b>63 196</b>	<b>100</b>	<b>45,5</b> ///		<b>+ 12,4</b> ///		<b>100</b>	<b>+ 13,2</b>	<b>///</b>

source : Recensements de la population 1999 et 2011, exploitation complémentaire au lieu de travail  
 /// Absence de résultat due à la nature des choses

En Guyane, la sphère présentielle représente la moitié des emplois. Les fonctions qui lui sont associées relèvent de professions directement liées aux services aux personnes. Le territoire guyanais, très peu peuplé, se doit de disposer de tous les services publics pour sa population. Le poids de l'administration publique y est donc

important avec plus d'un emploi sur six même si sa part a tendance à diminuer depuis 1999. La Guyane se caractérise par une population très jeune avec une personne sur deux qui a moins de 25 ans. C'est en partie ce qui explique la proportion importante des fonctions liées à l'éducation et à la formation qui représentent à elles seules un emploi sur dix. Entre 1999 et 2011, la fonction la plus dynamique est liée aux services de proximité (+ 98 %). La natalité étant très forte, il est normal de constater que les emplois de la santé et de l'action sociale ont cru aussi rapidement (+96 %).

L'emploi dans les fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce interentreprises et de culture-loisirs augmente aussi fortement (+57 %), la croissance étant beaucoup plus rapide qu'en France hexagonale (+26 %). Ces fonctions sont qualifiées de métropolitaines, c'est-à-dire propre aux villes. En ne représentant qu'un emploi sur six, la part des fonctions métropolitaines en Guyane est très inférieure à celles qui sont observées en France métropolitaine (26 %) ou aux Antilles (20 %). Comme ailleurs, la majorité des emplois sont concentrés dans les fonctions de gestion (59 %). Les fonctions les plus dynamiques sont liées aux prestations intellectuelles (+71 %) mais leur poids reste encore marginal dans l'emploi total (2,1 %)

Dans le même temps, les fonctions de production concrète progressent de 20 %. L'accroissement de la population stimule les métiers du BTP qui augmentent sur la période de 63 %. Dans une moindre mesure, les activités de fabrication augmentent et ont créé plus de 500 emplois en 15 ans alors qu'un dixième d'entre eux étaient détruits en France métropolitaine. Les métiers agricoles par contre ont perdu un tiers de leurs effectifs entre 1999 et 2011.

#### **Méthode : les fonctions, une nouvelle approche pour qualifier l'emploi**

L'approche développée ici utilise une grille de lecture de l'emploi basée sur la fonction exercée par les personnes en emploi, salariées ou non. Les quinze fonctions, elles-mêmes regroupées en quatre grandes fonctions, se définissent par leur rôle dans le processus de production de biens ou de services et tiennent compte de la profession exercée.

Parmi ces fonctions, certaines, plus présentes dans les grandes métropoles, sont nommées fonctions métropolitaines ; il s'agit des fonctions de conception-recherche, prestations intellectuelles (deux fonctions proches l'une de l'autre mais qui se distinguent par la dimension « innovation » attachée à la première), gestion, culture- loisirs et commerce interentreprises.

D'autres fonctions sont liées à des services à la population, résidente ou seulement présente pour le tourisme : administration publique, distribution, éducation-formation, santé et action sociale, services de proximité. Elles sont qualifiées de fonctions présentes. Les activités ne relevant pas de cette sphère sont dites non présentes ou « productives ».

L'économie non-présentielle regroupe les activités qui produisent des biens majoritairement orientés vers les marchés extérieurs au territoire ainsi que les activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. On y trouve notamment l'agriculture, la plus grande partie de l'industrie, le commerce de gros, le transport routier, les services aux entreprises, les activités liées à l'énergie. Les fonctions de production concrète regroupent la fabrication, l'agriculture et le bâtiment-travaux publics. Elles mettent en œuvre des processus techniques et concourent directement à la production de biens matériels.

Enfin, les deux dernières fonctions sont appelées fonctions transversales : transports-logistique et entretien-réparation. Cette grille de lecture est orthogonale aux secteurs d'activité, aux niveaux de qualification et aux statuts (salarié, non salarié). Par exemple, la fonction fabrication comprend aussi bien des ouvriers qualifiés ou non qualifiés, que des artisans (serruriers, métalliers, de l'ameublement, etc.) ou des techniciens et ingénieurs de fabrication.

## **7.2. Près de 4 200 nouveaux actifs attendus chaque année d'ici 2030**

Étant donné l'importante croissance démographique, le nombre d'actifs devraient également progresser rapidement. Si les taux d'activités se prolongeaient selon les tendances observées en France métropolitaine, la Guyane compterait 177 000 actifs en 2030. La population active se verrait donc presque doubler entre aujourd'hui et 2030 ; elle augmenterait chaque année de 3,5 %. La structure par âge de la population active devrait évoluer; la part des personnes de 50 ans ou plus passerait de 18 % à 26 %.

L'essentiel de l'évolution de la population active est imputable à l'effet démographique et non à une hausse significative des taux d'activité. À l'inverse, en France métropolitaine, si l'effet démographique conduit à une baisse de la population active, c'est l'évolution des taux d'activité qui justifieraient entièrement la hausse de la population active. Selon le scénario tendanciel, la Guyane devrait accueillir 4 200 actifs supplémentaires chaque année. Parmi eux, 3 850 sont le résultat de la croissance démographique.

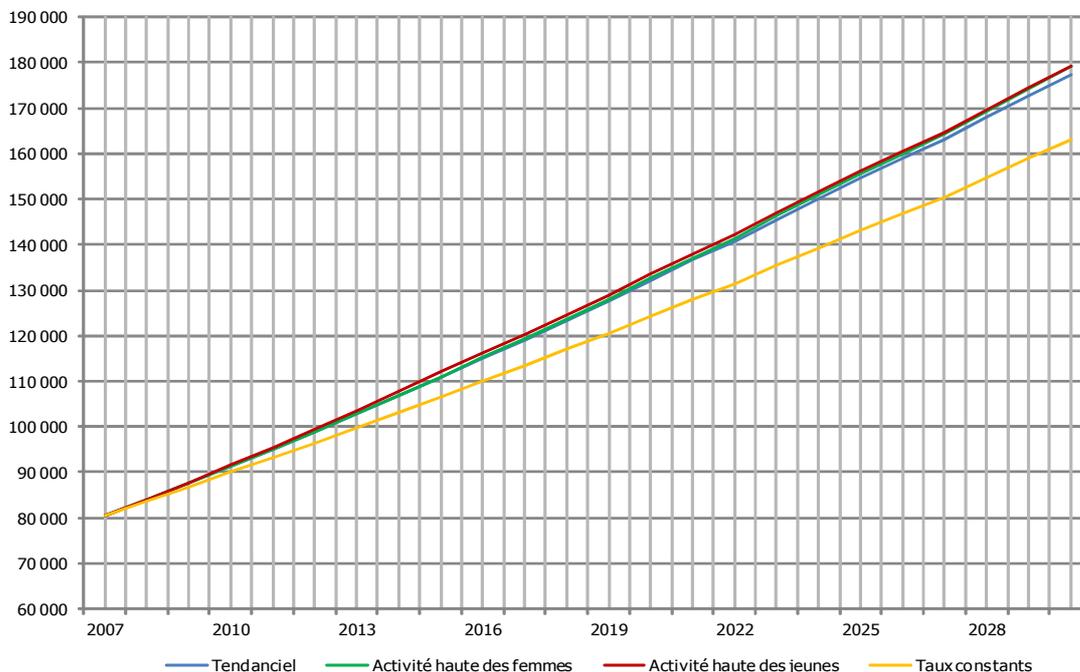
### La Guyane devrait accueillir 4 200 actifs supplémentaires chaque année

	effectifs	taux (%)
<b>Population active</b>		
Début de période	80 500	
Fin de période	177 400	
<b>Evolution sur la période</b>	96 900	
<b>Evolution annuelle moyenne</b>	4 200	+ 3,5
Effet taux d'activité	400	+ 0,4
Effet démographique	3 800	+ 3,3

Source: Insee, Omphale 2010, Projection d'actifs.

Plusieurs scénarios alternatifs permettent d'anticiper différents futurs. Ainsi, un futur facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle conduirait à des taux d'activité des femmes aux âges de la maternité plus élevés. Si ce scénario se réalise, la population active atteindrait les 179 000 personnes en 2030. Une autre hypothèse plausible est une hausse de l'activité des jeunes qui serait par exemple le résultat d'une politique de développement de l'apprentissage. Ce scénario conduirait à une population active de 179 000 personnes également. Enfin, si les taux d'activité demeurent constants au niveau de 2007, la population active serait moins importante et compterait 163 000 personnes.

### La population active devrait doubler d'ici 2030



Source : Insee, Omphale, Projection d'actifs.

### **Méthode : projection de la population active**

Les projections de population active s'appuient sur des hypothèses démographiques et de comportements d'activité. Les projections présentées dans cette étude correspondent au scénario dit « central », supposant le maintien des tendances actuelles observées en France métropolitaine.

#### **Pour les hypothèses démographiques :**

- La fécondité est maintenue à son niveau de 2007 dans chaque région et tout au long de la période de projection ;
- L'espérance de vie progresse dans chaque région au même rythme qu'au niveau métropolitain ;
- Les quotients migratoires, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre la région et les autres régions de France d'une part et entre la région et l'étranger d'autre part.

Concernant les **comportements d'activité**, le scénario central prolonge les tendances passées, excepté pour les seniors directement affectés par les changements législatifs du régime des retraites (1993, 2003 et 2010). Par ailleurs, pour les 25-54 ans, la hausse de l'activité féminine se poursuivrait chez les 45-54 ans et marquerait le pas chez les 25-44 ans, en lien avec les tendances récentes observées. Chez les hommes, l'activité déjà élevée resterait stable. Enfin, les taux d'activité des jeunes progresseraient légèrement suite à l'arrêt de l'allongement de la durée des études. Parallèlement, les places en apprentissage ainsi que le cumul entre emploi et formation initiale se sont développés.

#### **Les variantes à ce scénario central s'appuient sur les hypothèses suivantes :**

- Scénario **activité féminine haute** : pour les femmes de 25 à 44 ans, un cadre facilitant la conciliation entre vie familiale et professionnelle permettrait la poursuite des taux d'activité ;
- Scénario **activité haute des jeunes** : pour les moins de 25 ans, une politique de développement de l'apprentissage (600 000 places en 2015, contre un peu plus de 400 000 en 2009) favoriserait durablement la hausse des taux d'activité.
- Scénario **taux constants** : les taux observés en 2007 sont maintenus constants sur la période de projection.

## **7.3. Quelles sont les filières prometteuses ?**

La croissance démographique ne pourra se traduire par un développement endogène que si la structuration de certaines filières est favorisée et si des mesures en faveur de la formation, notamment celle des jeunes, sont adoptées. La Guyane dispose de nombreuses richesses naturelles, mais bénéficie également de potentiels dans d'autres domaines, dont le développement est envisagé dans les années à venir. Ces filières, créatrices d'emploi, pourraient être développées pour engendrer de nouveaux emplois.

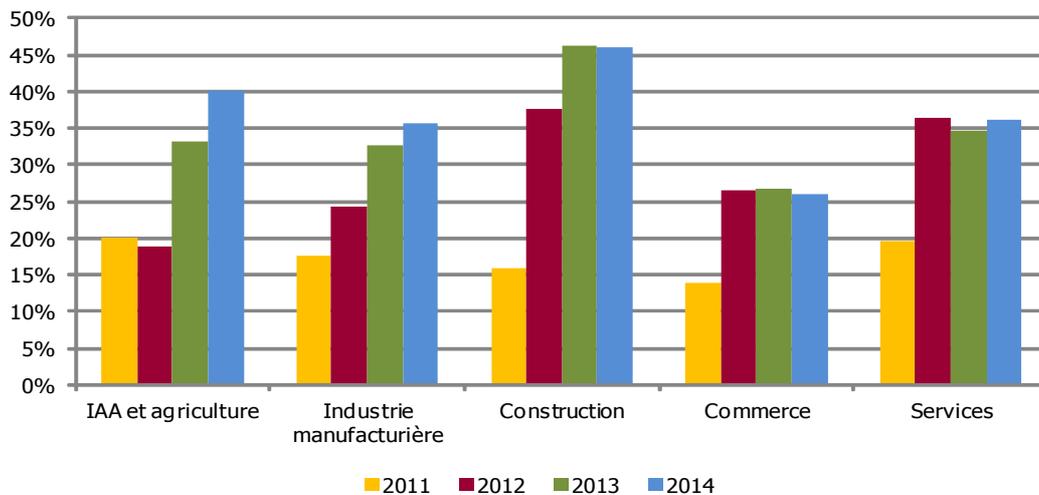
### **7.3.1. Le BTP : une demande assurée, un secteur en demande d'emplois.**

Le secteur de la construction est un secteur moteur en Guyane. Il emploie 13 % des effectifs salariés, et produit 9 % de la valeur ajoutée du département. Avec un taux moyen de croissance de 10 % entre 2002 et 2010<sup>29</sup>, le secteur de la construction a profité d'investissements en matière d'infrastructures et de logements, qui devraient être prolongés dans les années qui viennent.

---

<sup>29</sup> Source : Fichier Bancaire des Entreprises (Fiben)

### Près d'une entreprise de la construction sur deux déclare avoir des projets de recrutement



Source: Enquête BMO, Pôle Emploi

Les besoins en logements en Guyane d'ici à 2030 devraient assurer l'emploi dans le BTP. Si les prévisions<sup>30</sup> d'investissements à rythme annuel sont – de l'avis des professionnels du secteur – difficiles à estimer, l'ordre de grandeur des besoins en logements d'ici à 2030 est cependant prévisible. En effet, l'augmentation du nombre de ménages, de 68 000 en 2010 à 133 000 en 2030<sup>31</sup>, induit un besoin de construction d'un nombre très important de logements (4 400 logements par an), représentant ainsi des marchés considérables pour les entreprises du bâtiment.

De même, de nombreux investissements en infrastructures routières, en eau et assainissement, et en énergie (cf. parties correspondantes) assurent au secteur un avenir prometteur. Cette forte augmentation du nombre de ménages à loger, et à équiper en infrastructures amène la collectivité à « Construire une seconde Guyane », en 30 ans.

### 7.3.2. La filière forestière : une demande assurée et des emplois de plus en nombreux

L'exploitation industrielle du bois est une activité relativement récente, qui n'a réellement débuté que dans les années 1960-1970, avec l'installation des premières exploitations forestières. Aujourd'hui, la filière bois représente la quatrième activité économique du département et elle est devenue une des activités clés pour l'emploi et la création de valeur par l'industrie guyanaise, avec 210 entreprises employant environ 900 personnes<sup>32</sup>. La croissance démographique soutenue de la Guyane conduit à des besoins spécifiques. Le bois permet de répondre à certains de ces besoins fondamentaux, notamment pour la construction de logements et la fourniture d'énergie électrique. Les volumes de grumes exploités atteignent 71 664 m<sup>3</sup> en 2013. L'augmentation de l'activité des principales scieries (et des exploitants liés à ces scieries) compense la baisse des volumes exploités par les petites unités d'exploitation et de sciage. Les 5 principales scieries transforment ainsi, aujourd'hui, plus de 90 % des volumes exploités en Guyane.

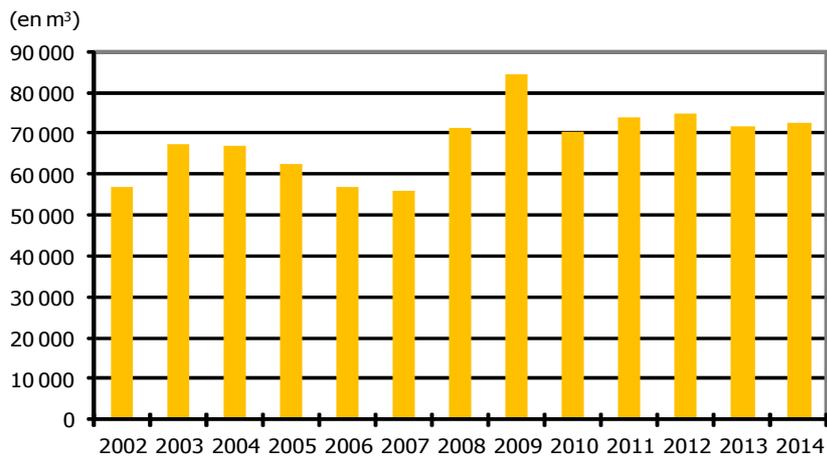
Le bois est utilisé dans le BTP (environ 85 %), principalement destiné à la réalisation de charpentes, menuiseries et revêtements pour la construction de logements, bâtiments scolaires et administratifs, structures d'ouvrages d'art... La demande est particulièrement importante. Le bois est également utilisé dans l'ébénisterie (environ 8 %), faiblement développé en Guyane du fait de coûts de production peu concurrentiels. Ainsi, les produits d'importation occupent une place prépondérante car ils correspondent davantage au pouvoir d'achat et habitudes de consommation locaux. L'ébénisterie guyanaise se positionne de fait sur des niches haut de gamme.

<sup>30</sup> Avertissement méthodologique : une projection est différente d'une prévision

<sup>31</sup> Source : « Le logement aujourd'hui et demain en Guyane », Deal, Insee, 2014.

<sup>32</sup> Maison de la Forêt et des Bois de Guyane (MFBG), chiffres 2009.

### Volume de grumes exploitées depuis 2002

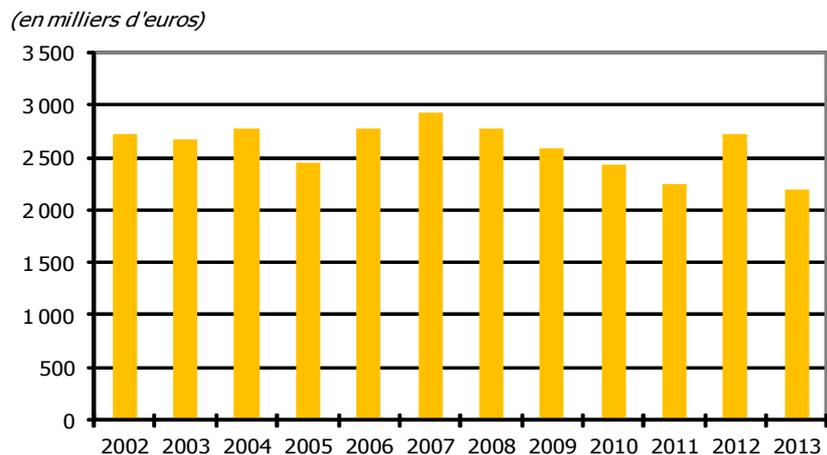


Source : ONF

Les exportations guyanaises de bois ne sont pas négligeables. A l'heure actuelle, il s'agit cependant d'une activité encore accessoire pour la filière et qui concerne quasi-exclusivement les bois sciés, soit 95 % des exportations en 2009. Les principaux destinataires de ces produits se situent sur le marché des Antilles françaises. Ainsi, au-delà des besoins locaux, la demande de bois est également portée par une demande extérieure, susceptible d'être créatrice d'emplois.

Toutefois la demande la plus forte, et non totalement satisfaite, se situe actuellement sur le marché intérieur, au niveau des logements. En effet, les collectivités guyanaises devraient annuellement mettre sur le marché au moins 4 400 nouveaux logements sociaux pour satisfaire les besoins locaux. Elles ne parviennent à réaliser que 30 % de cet objectif et une des raisons de ce retard provient des chantiers freinés en partie par l'insuffisance de bois scié sur le marché local. La production guyanaise annuelle de bois pour le bâtiment est estimée à 25 000 m<sup>3</sup>, un volume qui répond difficilement à l'ensemble de la demande (sections, essences, quantités...) des maîtres d'ouvrage.

### Exportation de bois depuis 2002



Source : Douanes

Une telle situation incite dans certains cas – rares pour le moment – le secteur de la construction à importer du bois afin de compléter ses approvisionnements. Si le BTP s'oriente aujourd'hui principalement vers les résineux traités européens - produits de substitution qui soulèvent quelques questions quant à leur résistance en milieu tropical - la filière ne néglige pas la présence d'un autre concurrent potentiel : le Brésil. En effet, même si pour l'instant ce pays se positionne sur le marché de l'ameublement, il pourrait aussi se montrer compétitif dans le secteur de la construction, grâce notamment à des bois similaires et des coûts de production moins élevés. L'enjeu prioritaire pour la filière est donc de parvenir à satisfaire le marché local, afin de préserver ses débouchés et, in fine, ses emplois.

Un lien nouveau se développe avec la filière de l'énergie. La biomasse permet de générer de l'énergie, notamment sous forme électrique et calorifique. En Guyane, le choix est fait de favoriser la synergie entre la filière bois et celle de la biomasse. En effet, il est possible de combiner leurs activités de manière complémentaire, ce qui de manière opérationnelle se traduit par la valorisation énergétique des produits connexes de la filière bois (sous-produits non exploités) dans des brûleurs générant de l'électricité.

### **7.3.3. La filière biomasse : un potentiel de création d'emploi important**

La production guyanaise de biomasse à vocation énergétique est pour l'instant exclusivement issue des scieries. La filière biomasse collecte annuellement 30 000 tonnes<sup>33</sup> de produits connexes valorisés dans la production électrique. Un tel volume de bois permet actuellement l'alimentation d'une unité de 2 MWe, produisant annuellement 12 GWh (la production totale d'énergie électrique était de 870 GWh en 2012). La filière biomasse ne peut toutefois pas dépendre de la seule production de connexes par les scieries. En effet, même si ces dernières parvenaient à doubler leur production de bois sciés, elles ne réussiraient à fournir que 70 000 tonnes de biomasse, soit la consommation de deux centrales à de 2 MWe. La filière peut heureusement espérer compter sur un autre gisement annuel, certes moins accessible, mais sûr et plus conséquent, provenant<sup>34</sup> des bois détruits lors de l'extraction du bois d'œuvre (environ 320 000 tonnes), de l'ouverture de pistes en forêt (environ 23 000 tonnes) et des déboisements agricoles et urbains (environ 275 000 tonnes). Ce gisement annuel de près de 620 000 tonnes permettrait l'alimentation d'unités de production totalisant 41 MWe sur tout le territoire, pour une production électrique annuelle d'environ 250 GWh.

Les objectifs de la filière sont pour l'instant réalistes avec une exploitation ciblée de 100 000 m<sup>3</sup>, soit un accroissement de la production de l'ordre de 33 %. Cette intensification de la production devrait entraîner un développement de l'ensemble de la filière et notamment des secteurs de l'exploitation forestière, du transport et de la logistique des grumes, ainsi que de la maintenance des outils.

La création en 2013 du Comité de Liaison pour l'Utilisation de la Biomasse (CLUB) permettra de constituer un cadre de réflexion dynamique pour accompagner la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement de la filière, dans le cadre des différents schémas adoptés, le SRCAE<sup>35</sup> et le Prerure<sup>36</sup> notamment. Pour la seule exploitation forestière, un rapport de l'ONF de 2007 prévoyait déjà la création de plusieurs dizaines d'entreprises, apportant à la Guyane des investissements financiers de l'ordre de 30 M€, et près de 300 nouveaux emplois directs et durables en 10 ans.

### **7.3.4. La filière tourisme**

Le tourisme guyanais a fait ses débuts dans les années 1980. C'est aujourd'hui une filière établie qui accueille annuellement environ 83 000 touristes<sup>37</sup> (chiffre 2009) et contribue à hauteur de 26 % à l'effort d'exportation<sup>38</sup>. Les estimations de l'effet sur l'emploi de cette filière établissent une participation à hauteur de 6 000 postes qui se répartissent dans divers secteurs et des structures de tailles très variables, dont une majorité de micro-entreprises et de TPE.

---

<sup>33</sup> Sur 35 000 m<sup>3</sup> générés par l'ensemble des scieries de Guyane.

<sup>34</sup> « Étude technico-économique sur les possibilités de la biomasse pour l'alimentation électrique de la Guyane », ONF/CIRAD, 2007.

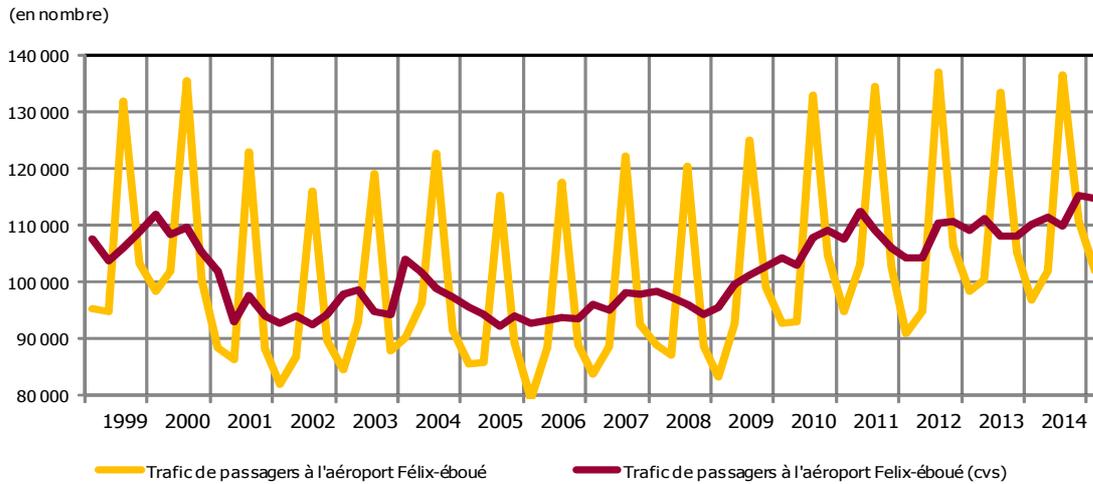
<sup>35</sup> Schéma Régional Climat Air Energie.

<sup>36</sup> Plan Énergétique Régional Pluriannuel de Prospection et d'Exploitation des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie

<sup>37</sup> « [Les flux touristiques au départ de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau 2009 : Un tourisme essentiellement d'affaires](#) », INSEE Premiers résultats n°81, novembre 2011

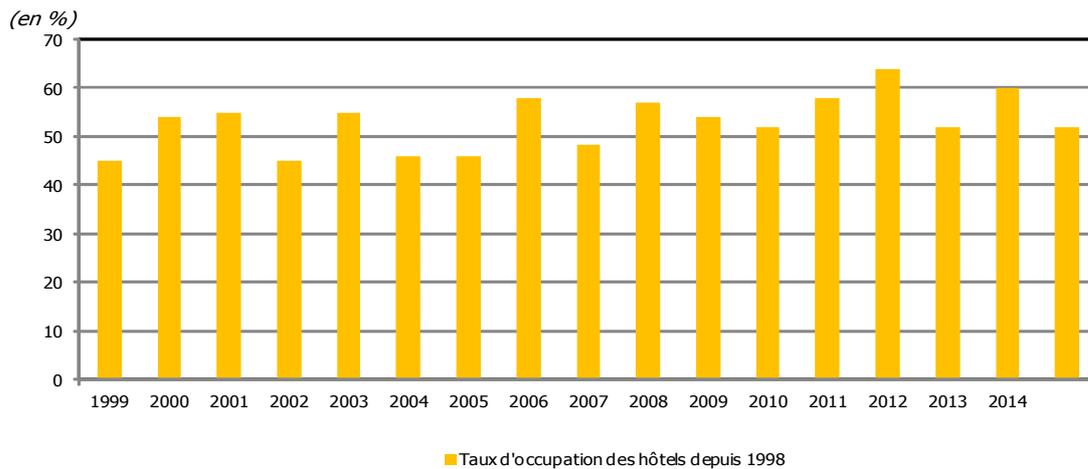
<sup>38</sup> Le tourisme orienté vers la Métropole et les Antilles est considéré comme une activité d'exportation.

### Trafic de passagers à l'aéroport Félix-Éboué



Source : CCIG, CVS Iedom

### Taux d'occupation des hôtels depuis 1998



Source : Insee

La fréquentation de la Guyane est en croissance constante depuis le milieu des années 2000. En plus des touristes métropolitains ou étrangers, le tourisme intérieur, i.e. le marché local, que se soit les tourisms d'agrément ou d'affaires, est également important et représente 20 % de l'activité du secteur touristique. Avec la croissance démographique annuelle, la valeur absolue de ce flux d'activité devrait croître quasi-mécaniquement.

L'écotourisme recèle probablement un potentiel de création d'emplois significatif. Selon les estimations d'Atout France, un doublement de l'activité de la filière s'accompagnerait de la création de près de 9 000 nouveaux emplois. Ces derniers se répartiraient sur l'ensemble de la filière, notamment dans les métiers conventionnels tels que les transports, l'hôtellerie, les loisirs et la restauration. Ces emplois nécessiteraient des niveaux de qualification variables mais généralement plutôt faibles, du CAP au Bac+2.

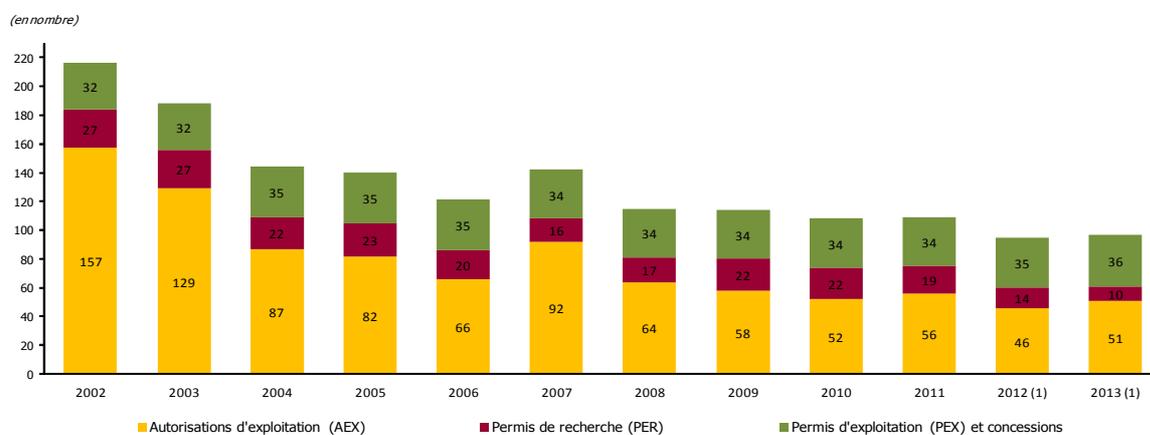
### 7.3.5. L'industrie aurifère : Un potentiel de valeur ajoutée important

Un inventaire Minier de la Guyane Réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) entre 1975 et 1995, a porté sur 48 000 km<sup>2</sup>, soit plus de la moitié du territoire du département. Deux types de gisements doivent être distingués : l'or primaire (or profond enraciné dans les roches) et l'or alluvionnaire qui provient de la destruction d'or primaire par érosion. L'or primaire représente une opportunité de développement industriel, même s'il est encore aujourd'hui peu exploité en raison des investissements considérables nécessaires. Les travaux du BRGM, ainsi que ceux de la Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane (FEDOMG), ont permis d'identifier plusieurs secteurs au fort potentiel : plusieurs zones situées non loin du Maroni, vers le cours intermédiaire de la Mana, à Saint-Élie, dans une zone située entre l'Approuague et l'Oyapock, dans le centre autour de Saül, et à Camp Caïman.

En l'espace de 10 ans, les exportations en volume ont été divisées par 4. Outre l'importance du travail illégal, les professionnels du secteur font part de certaines contraintes au développement de leur activité :

- la réduction progressive de l'octroi de titres miniers (- 48 % entre 2003 et 2013) ;
- les délais et procédures de renouvellement et d'octroi de titres miniers non adaptés aux rythmes d'exploitation des entreprises locales et jugés contraignants (par exemple, en vertu du nouveau code minier, nul ne peut détenir plus de 3 AEX<sup>39</sup> sur une période de 4 ans<sup>40</sup>) ;
- les coûts logistiques élevés (transport et carburant) en raison de la difficulté d'accès aux sites aurifères ;
- les coûts supplémentaires engendrés par l'obligation de respect des dispositions réglementaires relatives à l'environnement. Les opérateurs doivent mener des études d'impact de l'exploitation sur le milieu naturel, se conformer aux prescriptions techniques et réglementaires et procéder à la réhabilitation du site après exploitation.

#### Évolution des Titres miniers valides au 31 décembre et Évolution des autorisations et permis d'exploitation et de recherches miniers



Source : Deal, Douanes  
(1) : Données provisoires

Cependant, la filière aurifère constitue encore aujourd'hui le premier poste d'exportation de biens (hors spatial et réexportation de matériels de transport) en Guyane, et conserve un important potentiel de développement. Ce secteur, qui regroupe 51 métiers et emploie un peu plus de 500 personnes, a exporté 1,3 tonnes d'or représentant une valeur de 39,3 millions d'euros en 2014. Il est dénombré 48 opérateurs miniers détenteurs de titres miniers et/ou d'autorisations d'exploitation, dont une trentaine d'entreprises (des TPE et PME) artisanales actives (réalisant des travaux de prospection et/ou d'exploitation sur leurs autorisations d'exploitation) et de trois multinationales (Iamgold, Newmont et Columbus Gold).

<sup>39</sup>Autorisation d'exploitation

<sup>40</sup> Article 68 du Code Minier.

L'augmentation de la production d'or en Guyane relève d'un enjeu stratégique pour les années à venir. En effet, les retombées économiques seraient importantes, notamment en ce qui concerne la balance commerciale de la Guyane.

### **7.3.6. La pêche : une filière à relancer**

Le secteur des pêches en Guyane a l'atout rarissime dans le monde halieutique de disposer de ressources qui sont gérées de façon durable, tant que l'État disposera de moyens et de ressources suffisamment significatives pour réduire la pêche illégale dans les eaux de la Guyane.

L'exploitation halieutique guyanaise cible trois groupes d'espèces, une ressource résiliente, la crevette, une ressource sous pleine exploitation, le vivaneau, et une ressource ayant encore un potentiel de développement, les poissons blancs côtiers (dominante en volume). L'activité de transformation reste très concentrée (deux unités industrielles et quelques unités de petite dimension) et lucrative. Le milieu professionnel est assez disparate, les armateurs industriels ayant de réelles capacités de gestion étant peu nombreux, et les pêcheurs artisans étant de fait des armateurs à la pêche artisanale non embarqués.

La professionnalisation des acteurs s'accroît progressivement, grâce entre autres aux actions du CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Guyane), l'organisation professionnelle la plus structurée actuellement.

L'impact économique du secteur halieutique est significatif à l'échelle de la Guyane, avec un chiffre d'affaires à la seconde vente, toutes filières confondues, de 35 M€ pour 5 397 tonnes en 2010 et une valeur exportée de moitié, environ 15 M€, prime POSEIDOM exclue, pour un tonnage de 2 376 t, confirmant le secteur pêche comme troisième filière à l'export de Guyane. A partir de la structure des comptes d'exploitation, on peut évaluer la contribution au PIB du secteur à environ 15 M€, et la contribution aux emplois directs à un peu plus d'un millier de personnes auxquelles s'ajoutent probablement une centaine d'emplois indirects.

Outre la fonction de surveillance des pêches, difficile à améliorer au-delà des moyens alloués, le travail mené sur le terrain a relevé un certain nombre de faiblesses du secteur : les difficultés liées à la nationalité des équipages embarqués (formation professionnelle, brevets, attractivité du métier), l'insuffisance de structuration du secteur et le manque de formalisation de bon nombre de ses acteurs, la piètre qualité sanitaire des débarquements, et les insuffisances des structures et infrastructures portuaires.

### **7.3.7. La filière élevage : toujours en retrait**

Avec un PIB annuel de l'ordre de 100 M€ et l'emploi de 7 % des actifs, le secteur primaire bien qu'en constant développement reste marginal (5 %) par rapport à l'économie du département.

Le territoire guyanais étant occupé à 96 % par la forêt, la surface agricole utile (SAU) totale est de 25 000 ha dont 7 000 (30 %) sous forme de pâturages (seuls 450 ha seraient en jachère). Toute augmentation de surface est alors gagnée sur la forêt avec des coûts de mise en valeur compris entre 4 000 et 8 000 €/ha et une première production deux à cinq ans après le début des travaux. Les espèces fourragères utilisées, si elles sont bien adaptées au contexte guyanais, fournissent cependant des fourrages tropicaux de piètre qualité, valorisables par des espèces rustiques. Dans le même temps, les difficultés rencontrées pour les cultures industrielles limitent considérablement l'accès des éleveurs aux sous produits agro-industriels.

La question de l'accès au foncier est prégnante : les délais d'instruction sont longs et l'obtention de baux temporaires conduit la plupart du temps les bénéficiaires à prendre des risques sur leurs fonds propres pour la mise en valeur de nouvelles surfaces (garantie jugée insuffisante par les banques ; quasi-exclusion des jeunes ne pouvant compter sur un capital familial ; allongement de la période avant les premiers retours sur investissements). Ce constat doit être modulé par le fait qu'une fois le titre obtenu, certains attributaires n'ont pas la capacité à mettre en valeur la surface demandée. L'adjudication de parcelles d'exploitation brute requiert également des investissements de viabilisation notamment pour les éleveurs s'engageant dans les productions à cycle court.

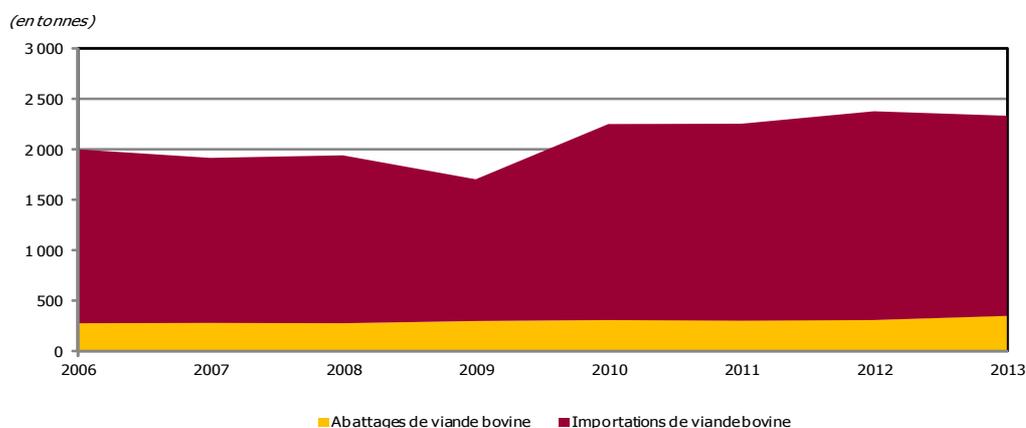
La demande en denrées alimentaires d'origine animale théorique à satisfaire est représentée par une population, en forte croissance, fortement urbanisée, concentrée sur la bande côtière (chaîne de distribution courte) et plutôt solvable. Satisfaire un marché de 442 000 habitants en 2030 constitue pour la filière un véritable enjeu.

### L'élevage, une offre locale restreinte, une demande en croissance

La stratégie d'imports-substitution développée à La Réunion, avec de bons résultats notamment sur la production de viande, n'a pas encore été totalement mise en œuvre en Guyane, où l'augmentation de la consommation est pour l'instant compensée par une augmentation des importations. Ce constat est observé sur les importations de viande (d'origine bovine, porcine, ainsi que sur la volaille), dont la part de production locale diminue avec le temps.

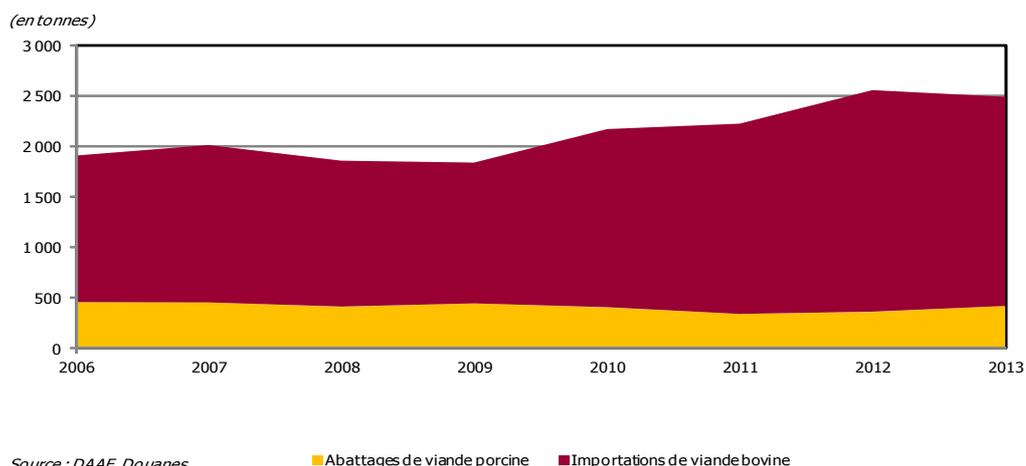
Similaire à la consommation constatée aux Antilles, la consommation guyanaise de viande par habitant (environ 60 kilos par an et par habitant) pourrait s'élever à près de 30 000 tonnes en 2030, un niveau bien supérieur au niveau actuel, qui s'il n'est pas couvert localement, accentuera à la fois la dépendance alimentaire, mais également le déficit de la balance commerciale. Ce besoin supplémentaire nécessitera à lui seul l'affrètement de l'équivalent d'un porte conteneur de 1 700 EVP<sup>41</sup> supplémentaire chaque année.

### Consommation de viande bovine



Source : DAAF, Douanes

### Consommation de viande porcine



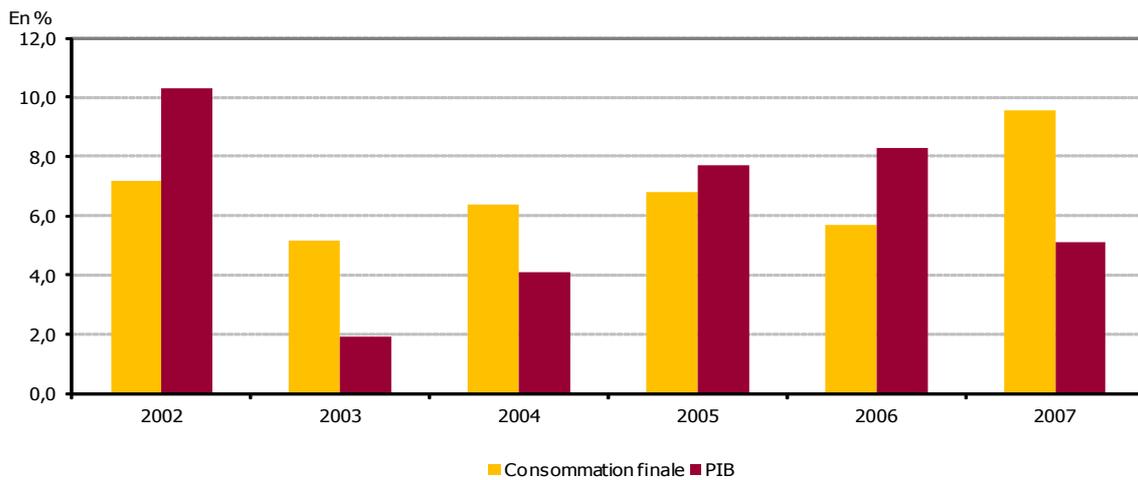
Source : DAAF, Douanes

<sup>41</sup> Équivalent Vingt Pieds.

## 7.4. Les effets sur la consommation

La demande interne est un facteur important de la croissance en Guyane. En moyenne, sur la période 2002-2007, elle a contribué à hauteur de 6,8 points à la croissance chaque année. En Guyane, la population croissante tire invariablement la consommation à la hausse, mais l'augmentation du nombre de ménages n'est pas l'unique facteur explicatif de l'augmentation de la consommation finale. En effet, entre 1999 et 2012, les importations ont augmenté en moyenne de 5,8 % chaque année, pour un taux de croissance annuel moyen de la population de 3,4 % sur la même période. La consommation de produits importés a donc suivi une augmentation plus importante que celle de la population.

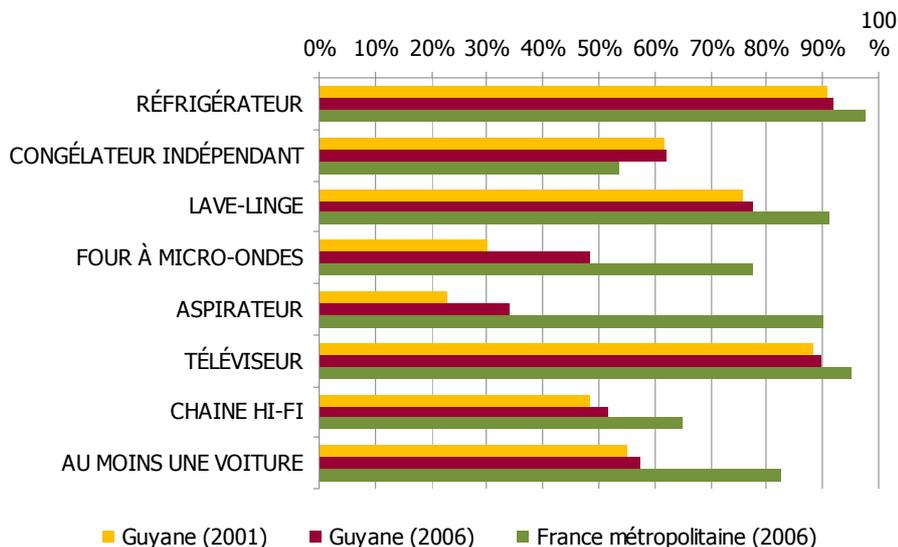
**Évolution du PIB et de la contribution de la consommation finale**



### 7.4.1. La croissance du nombre de ménages ne suffit à justifier seule la hausse de la consommation

A la croissance du nombre de ménages (de 68 000 en 2010, à 133 000 en 2030), s'ajoute l'augmentation du taux d'équipement de ces derniers. Si le rattrapage aux niveaux métropolitains est quasiment effectué pour certains produits (réfrigérateurs, téléviseurs, congélateurs), le taux d'équipement pour certains biens durables reste en croissance. Par exemple, le taux d'équipement en four à micro-ondes est passé de 30 % à 48 % entre 2001 et 2006. Ainsi, la croissance démographique ne vient qu'accentuer un marché déjà en croissance.

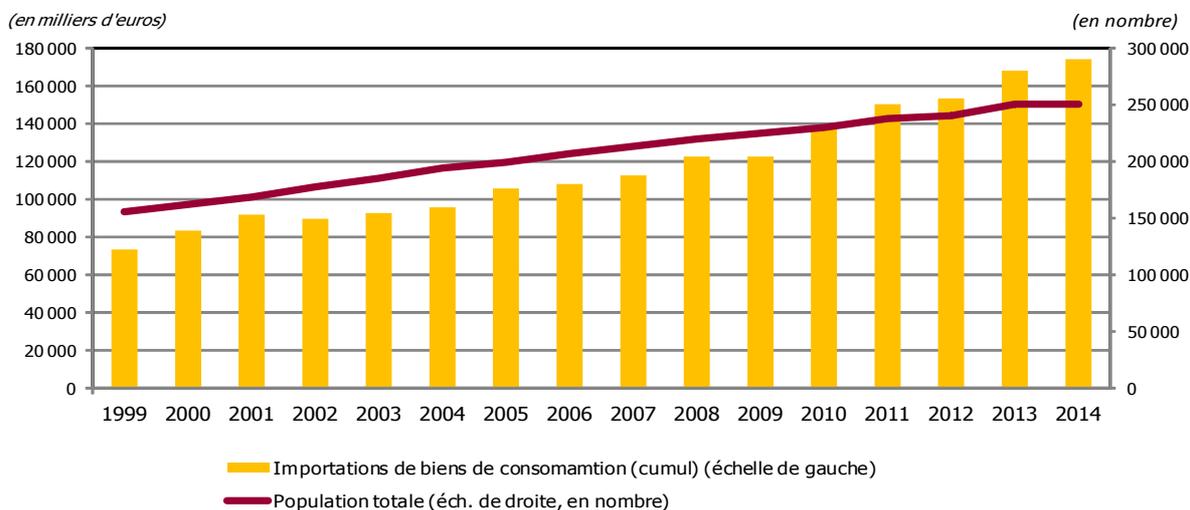
**Graphique. Le taux d'équipement des ménages pour certains produits reste loin des taux métropolitains**



Source : Insee, enquête Budget des familles, 2001, 2006

Entre 1996 et 2012, les importations de biens de consommation durables ont augmenté de 4,8 % en moyenne chaque année, avec une augmentation plus prononcée sur les dernières années. L'accession au logement et à l'énergie d'un plus grand nombre de foyers augmente considérablement les besoins en équipement, pour des biens dont les importations augmenteront en conséquence sur les prochaines années. En 2012, les importations de biens de consommation durables représentaient 223 € par an et par habitant, soit 30€ de plus qu'en 1996.

### Importations de biens de consommation et population totale



Source : Douanes, Insee

Les importations de biens de consommation non durables ont quant à elles augmenté de façon uniforme et continue sur la période. Elles représentent en 2012, 1 743€ par an et par habitant, soit 500 € de plus qu'en 1996. La forte augmentation annuelle moyenne (+2,1 %) induit une augmentation des échanges et le développement du secteur du commerce.

#### 7.4.2. Le secteur du commerce : bien portant et avec un fort potentiel de croissance

En 2011, le secteur du commerce comprenait 2 583 entreprises en Guyane, soit 108 pour 10 000 habitants ce qui représente le plus faible ratio des DFA. Ainsi, la Guyane, qui dispose pourtant d'une plus grande proportion d'entreprises commerciales que dans les DFA, reste en retrait à cause du faible nombre d'entreprises par habitant.

La Guyane est le DFA le moins bien doté dans la quasi totalité des secteurs. Par exemple, il n'existe en Guyane que 12 magasins de vêtements pour 10 000 habitants, contre respectivement 24 et 28 en Martinique et Guadeloupe, ou encore, 4 boulangeries contre respectivement 8 et 12 pour la Martinique et la Guadeloupe. En revanche, la Guyane se démarque légèrement dans les supérettes et épiceries, plus présentes qu'en Martinique (16 supérettes et épiceries pour 10 000 habitants contre 15 en Martinique) mais beaucoup moins qu'en Guadeloupe (28 pour 10 000 habitants).

Le commerce en Guyane est un secteur à fort potentiel, étant donné la croissance démographique qui induit une augmentation du marché intérieur. Le taux de marge des entreprises du commerce et réparations automobiles, plus important en Guyane qu'en France hexagonale, est représentatif d'un secteur pour l'instant faiblement concurrentiel. Si celui-ci s'est légèrement déprécié, passant de 43,8 en 2002 à 41,0 en 2010, l'écart avec la métropole s'est accentué, passant de 15,8 points en 2002 à 17,3 points en 2010.

**Iedom**

8, rue Christophe Colomb  
BP 6016  
97 306 Cayenne Cedex  
[www.iedom.fr/guyane](http://www.iedom.fr/guyane)

**AFD**

Lotissement des Héliconias  
Route de Baduel  
BP 1122  
97 345 Cayenne Cedex  
[www.afd-guyane.org](http://www.afd-guyane.org)

**Insee**

Service Régional de Guyane  
23 Ter, avenue Pasteur  
CS 36017  
97 306 Cayenne Cedex  
[www.insee.fr/guyane](http://www.insee.fr/guyane)